

La Médaille Militaire

N° 591 TRIMESTRIEL - JUILLET 2021 - LE NUMÉRO 1,50€ - www.snemmm.fr



La nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette

(Voir pages 14 à 18)

page 5

86^e Congrès national 2021
Exercice 2020

page 22

Capitaine
Georges Guynemer

page 29

Agenda
historique



HONNEUR AUX PORTE-DRAPEAUX



Claude DELTHIL 1423 – Saint-Nicolas-de-la-Grave

Claude Delthil est né le 22 janvier 1935 à Moissac (82). Il effectue son service militaire à Orange en 1955, au 11^e Cuirassiers où après une période d'instruction il devient pilote d'AMX 13. Affecté en Allemagne au 7^e D.M.R, c'est le départ pour l'Algérie le 1^{er} avril 1956. Après ses classes il sert au 3^e régiment de Chasseurs d'Afrique comme pilote E.B.R. Après une courte période comme ouvrier spécialisé dans une usine de Moissac, il s'engage dans la Gendarmerie et participe au maintien de l'ordre en Algérie. Son courage et son efficacité comme toujours seront signalés à maintes reprises. De retour en France, il sert en gendarmerie mobile, effectue un renfort à la brigade mixte de Muret puis est muté pour terminer sa carrière à la brigade de Catus (46). En retraite à Moissac, Claude poursuit ses actions méritoires dans diverses associations et en particulier à la 1423^e section comme 1^{er} vice-président et porte-drapeau.

Médaille militaire (1990).

Philippe GRÉCOURT 1150 – Coëtquidan

Philippe Grécourt est né le 21 juillet 1949. Engagé en octobre 1967 au titre de l'arme du Train, il rejoint le 156^e centre d'instruction à Toul pour sa formation initiale. En mars 1968 il est affecté à l'École nationale des sous-officiers d'Active à Saint-Maixent-l'École. En juillet, il opte pour l'Infanterie. Sergent le 1^{er} septembre 1968, il rejoint l'École d'application de l'Infanterie à Montpellier. Il est affecté le 1^{er} janvier 1969 au 1^{er} régiment d'Infanterie à Sarrebourg comme chef de pièce (ENTAC). Promu sergent-chef le 1^{er} janvier 1971, il assume la fonction de chef de groupe le 1^{er} juillet. En juillet 1974, le poste de sous-officier adjoint lui est confié. Il est promu adjudant le 1^{er} avril 1975 et prend en juillet la fonction d'adjudant de compagnie. Au cours de l'été 1978, il se voit confier le poste d'instructeur Milan. Il rejoint le 2^e groupe de Chasseurs à Neustadt (Allemagne) le 1^{er} août 1978 en qualité de chef de section Milan. Le 1^{er} avril 1983, promu adjudant-chef, il occupe le poste de rédacteur au bureau opérations instruction. Le 2 septembre 1985, il est affecté au 31^e groupement de camp - 51^e régiment d'Infanterie à Mourmelon-le-Grand responsable de la section incendie. Durant l'été 1986, il devient gérant du cercle mixte de garnison. À compter du 1^{er} juillet 1987, il est employé comme chef de secrétariat des services administratifs et budget ainsi que trésorier suppléant. Le 1^{er} août 1994, il est affecté aux écoles de Coëtquidan comme chef de secrétariat du directeur administratif et financier. Le 1^{er} juillet 2000, il prend la fonction de porte-fanion du général Cuche. Le 1^{er} juillet 2001 lui est confié l'emploi de chef du secrétariat général des écoles auprès du chef de corps et directeur général de l'administration et des ressources et le 1^{er} octobre de la même année il est nommé major. Il intègre la 1150^e section des Médaillés militaires de Coëtquidan, puis devient son porte-drapeau.

**Médaille militaire (1998),
Ordre national du Mérite : chevalier (2005)
Médaille des services militaires volontaires (2011),
Médaille de bronze de la jeunesse et des sports (1995).**



Joseph DESCLOS 486 – Fréhel-Plévenon

Joseph Desclos est né le 23 novembre 1936 à Plévenon. Il est appelé sous les drapeaux en janvier 1957. Incorporé au 6^e régiment du Génie à Angers (49), il suit un stage de transmissions à Saint-Brieuc et obtient le brevet d'exploitation radio télégraphiste. Il rejoint le 35^e bataillon de Génie à Besançon (25) en partance pour l'Algérie dans le Constantinois (Guelma, El Kantara, Le Hamman, puis Bordj Bou Arréridj). Rendu à la vie civile en avril 1959, il intègre la Gendarmerie le 1^{er} août 1959 et effectue sa formation à Châtellerault. Il est ensuite affecté à l'escadron 7/3 de la Gendarmerie mobile de La Roches-sur-Yon (85), puis au peloton 13/3 de Saint-Brieuc. Il est ensuite muté à Palaiseau (91) en décembre 1965, puis la brigade de Dinan (22). Il rejoint en mai 1977, l'EM régional de Rennes (35), où il termine sa carrière en 1991.

**Médaille militaire,
Croix du combattant,
TRN,
Médaille commémorative du maintien de l'ordre
en Afrique du Nord (Algérie).**



Béatrice PASCAL 13 – Versailles



Béatrice Pascal est née le 5 août 1947 à Bordeaux. Issue d'une famille de militaire, son père, officier, a été fait prisonnier lors de la Seconde Guerre mondiale. Plusieurs membres de sa famille sont morts pour la France lors du premier conflit mondial et plus récemment lors de la guerre d'Algérie. Après des études de clerc de huissier de justice, elle s'est impliquée dans la mouvance scoutie durant plusieurs années. Adhérente à la section de Versailles depuis 1970, comme dame d'entraide elle porte le drapeau de la section depuis 2007. Son engagement, son dévouement et son abnégation lui ont permis de recevoir de nombreuses récompenses telles que la médaille de la reconnaissance française et la médaille de la ville de Versailles.

Particulièrement appréciée depuis de très nombreuses années, la rubrique « Honneur aux porte-drapeaux » nécessite d'être alimentée régulièrement. N'hésitez pas à me faire parvenir les portraits des porte-drapeaux qui ne seraient pas encore parus (texte rédigé sous Word + photo au format jpeg à adresser à revue@sneimm.fr).

Sommaire

N° 591 – 118^e année – 3^e trimestre 2021 - Le numéro 1,50€ – www.snemm.fr



LE CAPORAL PEUGEOT, UN MÉDAILLÉ MILITAIRE PEU CONNU P 20

La Médaille militaire

Affiliée à la Fédération nationale André Maginot des anciens combattants • GR n° 113 • Tirage: 17 000 exemplaires
• Directeur de la publication : José Miguel Real • **Concepteur-Rédacteur : André Géry** • Membres du comité de rédaction : Jacques André, Michel André, Jean Denis Grobsheiser, Eric Lefort, Alain Bonte • 36, rue de la Bienfaisance - 75008 Paris • Téléphone 07 86 72 54 39 • www.snemm.fr • Abonnement annuel : 6,00€
• N° Commission paritaire 1022 A 07121
• Réalisation : Point 11 - 75012 Paris • Impression : Imprimerie Estimprim - ZA La Craye 25110 Autechaux • Dépôt légal : juillet 2021.

**Nos bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi
(fermés le samedi)
de 9h à 12h
et de 13h à 17h
(fermés de 12h à 13h)**

Encart jeté sous film :
France Abonnements

- 4 — Le mot du président
- 5 — 86^e Congrès national 2021, 86^e Assemblée générale ordinaire nationale 2021 - Exercice 2020
- 13 — Hauts lieux de la mémoire nationale
- 14 — La nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette
- 19 — Le Combattant 2020
- 20 — Le caporal Peugeot, un Médaillé militaire peu connu
- 22 — Capitaine Georges Guynemer, héros légendaire
- 25 — Notes de lecture
- 26 — Dons 2020
- 29 — Agenda historique
- 30 — Jeunes médaillés militaires ! Il n'y a pas d'âge pour les braves
- 32 — Vie des UD et des sections
- 39 — Le Flambeau de la paix
- 41 — Le service de la chancellerie de la SNEMM communique
- 42 — Décès
- 45 — Carnet – Errata
- 46 — **Bulletin d'adhésion – Contacts**
- 48 — Boutique



José Miguel REAL
Président général



C her(e)s sociétaires, cher(e) abonné(e)s,

La campagne de vaccination bat son plein, et les contaminations de la COVID-19 baissent. La diffusion du virus et les hospitalisations ayant significativement diminué, nous pouvons enfin nous retrouver en famille, entre amis et sociétaires et ainsi partager des moments de convivialité et penser à nos vacances. Il nous faudra malgré tout rester vigilants.

Il y a quelques jours, vos délégués de droit et élus ont approuvé majoritairement les propositions que nous avions mises au vote. Cela montre que la politique des réformes que nous avons engagé il y a un an est cohérente. Je remercie les délégués de droit et élus de la confiance qu'ils nous accordent. Vous trouverez d'ailleurs dans ce numéro les différents résultats de ces votes. Vous découvrirez également les noms de celles et ceux qui composeront pour les deux prochaines années notre conseil d'administration. J'ai senti dans ces nouveaux élus une envie de s'investir pleinement dans la conduite de notre action et dans les réformes que nous avons engagée depuis 1 an. Certain(e)s sont déjà à la tâche. Vous découvrirez également dans cette revue les noms des six contrôleurs qui composent désormais la commission de contrôle pour les deux années à venir.

D'ici quelques jours nous ferons appel à des sociétaires ayant des compétences particulières afin de venir renforcer nos commissions et épauler nos administrateurs.

Les sujets et dossiers que nous allons conduire dans les semaines à venir devront nous permettre de nous retrouver autour des projets qui me tiennent à cœur :

- Le 170^e anniversaire de la création de notre décoration ;
- Les 100 ans de notre reconnaissance d'utilité publique ;
- Le 50^e anniversaire de notre résidence.

Ces projets ont du sens et doivent nous permettre de diffuser sur nos valeurs et l'attachement que nous portons à notre décoration et à la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire. Nous nous devons de faire connaître celles-ci et les faire rayonner.

En attendant de vous retrouver, je vous souhaite ainsi qu'à vos familles de bonnes vacances et vous donne rendez-vous en septembre.

86^e Congrès national 2021, 86^e Assemblée générale ordinaire nationale 2021 Exercice 2020

Élection des administrateurs nationaux mandat 2021-2025.

Élection des contrôleurs de la commission de contrôle mandat 2021-2023.

Vote électronique du 07 au 08 juin 2021.

Procès-verbal de Maître Florence PALAU huissier de justice du 10 juin 2021.

L'exercice 2020 a été vécue difficilement par chacun de nos sociétaires et les comités de structure. La pandémie de la COVID-19 a bousculé la société, la vie professionnelle et la vie associative. La priorité a été de respecter le confinement et les mesures restrictives nécessaires de distanciation.

Je ne reprendrai pas le rapport d'activités mais je soulignerai le travail approfondi réalisé avec la coopération des structures pour vous éclairer des évolutions d'une SNEMM en attente de renouveau. Ce 86^e Congrès national 2021 vient de se dérouler par votre participation importante au vote électronique. Riche de l'expérience de ce mode de vote, vous avez été 895 sur 1 330 délégués nationaux à pouvoir vous s'exprimer directement. Votre implication directe et démocratique marque un tournant. Ce mode de consultation devra être intégré dans nos futurs statuts et règlement intérieur.

Avant 2020, 150 délégués nationaux portaient 1 330 voix et n'avaient pour alternative que de voter oui ou non. Aujourd'hui, vous avez pu exprimer votre souhait qui change véritablement le paysage décisionnel du vote d'un rapport ou d'une élection individuelle.

C'est une évolution que nous devons poursuivre car 238 sections ne disposaient pas de délégué national élu, par confusion de la fonction de droit et d'élu ou de l'importance de cette fonction. L'absence d'une adresse électronique n'empêche pas un vote par pouvoir.

292 délégués nationaux n'ont pas participé Il faudra se questionner sur l'engagement porté par ces délégués à notre Société.

Cette évolution n'empêchera pas de se retrouver physiquement en assemblée générale. Le fait de vous transmettre en amont tous les rapports et les bilans vous donnent du temps pour voter en toutes connaissances de cause et vous permettre le cas échéant

de demander d'éventuels compléments d'information.

Aujourd'hui, je ne vous présenterai que le rapport moral du président général José Miguel Real, les résultats des résolutions et la publication du budget prévisionnel 2022 approuvé.

L'ensemble de ces documents sont à votre disposition dans le procès-verbal du 86^e Congrès national 2021 dans la rubrique le siège communique sur le site internet de la SNEMM.

Un quorum largement atteint. Les exprimés et les abstentions sont différentes en fonction de la résolution (*) voir le compte-rendu détaillé sur le procès-verbal de l'huissier de justice.

Patrick Lamy
Secrétaire général

Situation des structures	Représentation théorique	Voix
79 unions départementales	79	79 voix
627 sections	1 254	1 254 voix

Situation des inscrits	Électeurs	Voix
Inscrits	895 votants	1 026 voix
Exprimés*	603 exprimés	720 voix
Non-exprimés*	292 abstenus	306 abstenues
Participation*	67,38 % des inscrits	70,18 % des voix



Rapport moral du Président Général – Monsieur José Miguel Real

Mesdames, Messieurs
les Administrateurs,
Mesdames, Messieurs
les délégué(e)s,
Cher(e)s Sociétaires, cher(e)s
ami(e)s,

Ce jour, nous débutons le 86^e congrès de notre société et l'assemblée générale ordinaire avec comme tous les deux ans l'élection d'un collège d'administrateurs. Une assemblée générale ordinaire encore une fois réalisée en distanciel. Nous pensions l'année dernière sortir de cette pandémie et pouvoir reprendre une vie normale après les fêtes de fin d'année. Début 2021, la Covid 19 nous a à nouveau imposé un confinement nous empêchant de nous retrouver et ainsi de tenir nos assemblées générales locales clôturant l'exercice 2020. L'arrivée des vaccins et les campagnes de vaccinations nous donnent espoir pour des jours meilleurs.

Mais revenons sur l'année 2020. La tâche de vous présenter le rapport moral pour 2020 m'est donc dévolue. Ce rapport moral, doit reprendre les temps forts de notre société et les décisions importantes prises au cours de l'année passée. Ayant été élu président général au 28 juillet 2020, je ne peux dresser mon bilan qu'à partir de cette date. Je m'étendrai donc bien plus sur les actions mises en place dès ma prise de fonction.

Dès juillet 2020, le nouveau bureau national s'est attelé à poser les bases de notre projet de réforme de notre société, «la SNEMM de demain». Les premières évolutions devraient bientôt voir le jour.

La crise de nos effectifs est un problème récurrent depuis des années. Celle-ci continue encore à s'accroître compte tenu de l'âge de nos sociétaires, des radiations et démissions. J'annonçais l'année dernière que la baisse des effectifs était également liée aux difficultés rencontrées par certaines sections à assurer la continuité de la gou-

vernance au niveau local. Certains présidents ont démissionné sans que les sociétaires de leurs sections en soient avertis laissant ceux-ci à la dérive. Le travail de fond initié début 2020 et poursuivi par le nouveau secrétaire général depuis septembre dernier nous a permis d'avoir une vision précise de l'état des sections et de commencer à pouvoir agir dans l'intérêt de nos sociétaires. Le travail de recueuil des comptes de résultats par le trésorier général et les dissolutions ou fusions des sections en déshérence de gouvernance initié par le secrétaire général nous permet à la clôture de l'exercice 2020 de réduire notablement le nombre de rapports financiers manquants au niveau de sections pour 2020. Ce point désormais régulier nous permet de protéger l'avenir de notre société.

En effet, l'assemblée générale de 2020 avait fait ressortir via le rapport du commissaire aux comptes une «absence de contrôle interne des sections». Avec les nouveaux élus du bureau national de juin 2019, nous nous sommes donc attelés à rattraper le retard pris antérieurement sur les fusions et dissolutions de structures afin que la disparition des structures réellement constatée soit retranscrite dans notre gestion administrative et financière. Depuis janvier 2020, ce travail de fond a été conduit par le trésorier général, et les deux secrétaires généraux successifs. La prise de contact systématique et la mise en place d'aide aux sections en déshérence a permis de ramener, pour le bilan de 2020, le nombre de sections sans retour de leurs comptes de résultats à seulement 4 sections et 5 unions départementales. Ces 9 structures faisant l'objet comme l'année dernière de restructurations en cours d'instruction. Il a également été noté certaines dérives financières regrettables. Les administrateurs et les salariées du siège agissent dans l'urgence dès qu'elles sont découvertes afin de ne pas mettre en danger la SNEMM.

Je tiens encore une fois à vous rappeler que l'absence de contrôles financiers d'une association et toutes les dérives qui en découlent constituent un dysfonctionnement grave qui peut conduire une non-certification de nos comptes, au retrait de la reconnaissance d'utilité publique et la mise sous tutelle de notre société.

À ma prise de fonction je m'étais attaché à ce que les décisions d'engagement de dépenses soient approuvées par le conseil d'administration comme le prévoient les textes qui régissent notre association. C'est que je me suis évertué à appliquer depuis juillet 2020.

Au rang des améliorations du fonctionnement de notre société, nous pouvons également signaler que les dissensions entre nos salariés et une partie du conseil d'administration apparues tout début 2019 et ayant fait l'objet d'un rapport peu élogieux des services de santé au travail ont été gommées. Ces dissensions ont été réglées par des réunions et entretiens individuels avec le personnel, organisés dès ma prise de fonctions. Nous nous sommes également mis en conformité avec les recommandations émises en mars 2019 par la médecine du travail. Face à la crise sanitaire, nous avons également adapté nos consignes sanitaires tout au long de l'année 2020 en fonction de l'évolution de la pandémie et avons fait appliquer les recommandations gouvernementales en matière de télétravail. Cette position proactive nous a ainsi permis de protéger notre personnel et les sociétaires devant intervenir au siège.

Depuis juillet 2020, le directeur de la résidence des médaillés militaires de Hyères assiste à nouveau à nos conseils d'administration, conformément à nos statuts. Sa présence permet ainsi aux administrateurs d'avoir un point de situations régulier sur notre résidence et de pouvoir, une fois informés, orienter les décisions prises en conseil d'administration.

Pour en terminer avec la résidence, la confiance que vous m'aviez accordée afin d'instruire des dossiers de demandes de subventions et d'entreprendre la rénovation de notre résidence me permet de vous annoncer que ces subventions nous ont été accordées. Nous allons donc pouvoir conduire sereinement les travaux de rénovation sans mettre en péril nos finances.

Je tiens également à vous informer que j'ai initié une étude auprès d'un avocat afin de protéger juridiquement la SNEMM et la résidence des éventuelles défaillances de l'une ou l'autre. Cette séparation administrative et juridique sera l'un de nos chantiers pour 2021. Cependant, l'action fondamentale de notre société est l'activité d'entraide. Un des défis à relever pour notre futur sera de repenser nos actions d'entraide au profit des sociétaires de la SNEMM. Nous devons être au plus près de ceux-ci et travailler en étroite collaboration avec les présidents des sections locales afin d'apporter l'aide la plus juste à

celles et ceux qui en ont réellement besoin.

La signature d'une convention avec DOMITYS initiée en 2019 s'est concrétisée en 2020. Certains de nos sociétaires ont d'ores et déjà pu en bénéficier.

J'ai profité d'un déplacement à Tours pour aller à la rencontre des dirigeants en charge de notre partenariat et d'asseoir celui-ci afin qu'il gagne en efficacité.

Enfin, la communication doit être la vitrine de notre société. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons lancé un nouveau site internet. Nous l'avons souhaité plus attractif et ouvert vers l'extérieur. Celui-ci nous permet maintenant de régulièrement recueillir des nouvelles adhésions en ligne. Dès juillet 2020, je me suis attaché à rencontrer des élus, nos autorités de tutelle, présidents des ordres nationaux et des associations du monde combattant. Encore un fois je me répète l'avenir de notre société dépend fortement

de son rayonnement à l'extérieur. Nous devons nous attacher à conforter notre rang de 3^e décoration nationale et mettre la Médaille militaire dans la lumière.

Pour terminer, vous avez maintenant à renouveler une partie des administrateurs parmi les candidat(e)s se présentant à vous le 7 et 8 juin. Ce renouvellement devrait nous permettre grâce aux qualités apportées par ces candidat(e)s de mener à bien nos réformes. Le conseil d'administration doit statutairement être constitué de 12 à 24 membres. Vous aurez également au cours des votes à élire les futurs contrôleurs de la commission de contrôle. Cette commission peut être composée de 2 à 6 membres.

Mesdames, Messieurs, nous vous devons une organisation et un fonctionnement dans la transparence la plus totale. C'est ce que je m'impose et ce qui devra être demandé au nouveau conseil d'administration.

Résultats des 51 résolutions en cinq parties

Procès-verbal de constat du 10 juin 2021 de Maître Florence Palau, Huissier de Justice, titulaire d'un office d'Huissier de Justice près le Tribunal Judiciaire de Nanterre (Hauts de Seine) à la résidence de 92088 Puteaux La Défense cedex, 5 place de la Pyramide, Tour Ariane La Défense 9. Ce procès-verbal intégral est en ligne sur le site internet de la SNEMM.

Rapports et comptes 2020, budget prévisionnel 2022

Résolutions soumises aux votes : Approuvez-vous ?		Oui	Non
01	Rapport moral 2020 du Président général ?	694 voix	16 voix
02	Rapport d'activité 2020 du Secrétaire général ?	694 voix	14 voix
03	Rapport moral 2020 du Directeur de la résidence de 2020 ?	669 voix	3 voix
04	Comptes de la résidence présentés par le Directeur ?	661 voix	8 voix
05	Rapport financier 2020 du Trésorier général ?	681 voix	16 voix
06	Comptes de résultats des sections de 2020 ?	672 voix	17 voix
07	Comptes de résultats des unions départementales de 2020 ?	668 voix	12 voix
08	Comptes de résultats du siège national de 2020 ?	677 voix	15 voix
09	Comptes combinés de la SNEMM de 2020 ?	673 voix	14 voix
10	Budget prévisionnel de la SNEMM pour l'année 2022 ?	654 voix	25 voix

Cooptation membres de la Commission de Contrôle - Mise aux votes pour approbation

	Oui	Non	
37	Approuvez-vous la cooptation de Monsieur Grobsheiser Jean-Denis à la fonction de contrôleur de la commission de contrôle, pour remplacer Monsieur Larrose Daniel démissionnaire ?	610 voix	45 voix

Dissolutions des 26 structures

		Oui	Non
11	Approuvez-vous la dissolution de l'union départementale du Jura (39) en 2020 ?	557 voix	27 voix
12	Approuvez-vous la dissolution de la 222 ^e section de Paris (75) en 2020 ?	565 voix	24 voix
13	Approuvez-vous la dissolution de la 346 ^e section de Noisy-le-Sec (93) en 2020 ?	565 voix	19 voix
14	Approuvez-vous la dissolution de la 433 ^e section de Béthune (62) en 2020 ?	561 voix	18 voix
15	Approuvez-vous la dissolution de la 489 ^e section de Enghien-les-Bains (95) en 2020 ?	564 voix	20 voix
16	Approuvez-vous la dissolution de la 490 ^e section de Lyon-Brotteaux (69) en 2020 ?	569 voix	20 voix
17	Approuvez-vous la dissolution de la 497 ^e section de Lyon-Croix Rousse (69) en 2020 ?	567 voix	19 voix
18	Approuvez-vous la dissolution de la 539 ^e section de Ecully/Ouest Lyon (69) en 2020 ?	566 voix	22 voix
19	Approuvez-vous la dissolution de la 540 ^e section d'Arcueil/Cachan (94) en 2020 ?	564 voix	21 voix
20	Approuvez-vous la dissolution de la 612 ^e section de Champagnole (39) en 2020 ?	566 voix	17 voix
21	Approuvez-vous la dissolution de la 671 ^e section de Montreuil (93) en 2020 ?	570 voix	18 voix
22	Approuvez-vous la dissolution de la 673 ^e section de Bruyères (88) en 2020 ?	566 voix	16 voix
23	Approuvez-vous la dissolution de la 779 ^e section de Champigny-sur-Marne (94) en 2020 ?	570 voix	17 voix
24	Approuvez-vous la dissolution de la 787 ^e section de Thiberville (27) en 2020 ?	567 voix	16 voix
25	Approuvez-vous la dissolution de la 879 ^e section de Montignac (24) en 2020 ?	567 voix	18 voix
26	Approuvez-vous la dissolution de la 989 ^e section de Pondichéry (Inde) en 2020 ?	563 voix	22 voix
27	Approuvez-vous la dissolution de la 1102 ^e section de Corbeil (91) en 2020 ?	567 voix	18 voix
28	Approuvez-vous la dissolution de la 1199 ^e section de Thiers/Ambert (63) en 2020 ?	569 voix	16 voix
29	Approuvez-vous la dissolution de la 1426 ^e section de Saarburg (Allemagne) en 2020 ?	576 voix	20 voix
30	Approuvez-vous la dissolution de la 1549 ^e section de Marignane/St-Victoret (13) en 2020 ?	567 voix	16 voix
31	Approuvez-vous la dissolution de la 1603 ^e section de Paris RATP (75) en 2020 ?	573 voix	21 voix
32	Approuvez-vous la dissolution de la 1607 ^e section de Mirambeau (17) en 2020 ?	571 voix	19 voix
33	Approuvez-vous la dissolution de la 1707 ^e section de Vitrolles (13) en 2020 ?	569 voix	21 voix
34	Approuvez-vous la dissolution de la 1744 ^e section de Cazères-sur-Garonne (31) en 2020 ?	567 voix	21 voix
35	Approuvez-vous la dissolution de la 1817 ^e section de Mayotte (976) en 2020 ?	572 voix	24 voix
36	Approuvez-vous la dissolution de la 3737 ^e section de Satonay-le-Camp (69) ?	564 voix	20 voix

Élection des administrateurs nationaux - Mandat 2021-2025 – Tous sont élus

		Oui	Non	
38	Approuvez-vous la candidature de M. Henry Dessaux, membre titulaire ?	634 voix	22 voix	Elu
39	Approuvez-vous la candidature de Mme Elisabeth Muzyk-Standaert, dame d'entraide ?	615 voix	42 voix	Elue
40	Approuvez-vous la candidature de M. Marc Satori, membre titulaire ?	616 voix	42 voix	Elu
41	Approuvez-vous la candidature de Mme Josette Gadeaud, dame d'entraide ?	623 voix	42 voix	Elue
42	Approuvez-vous la candidature de M. Jean-Claude Maury, membre titulaire ?	649 voix	34 voix	Elu
43	Approuvez-vous la candidature de M. Christophe Raisonnier, membre titulaire ?	622 voix	38 voix	Elu

Élection des membres de la commission de contrôle Mandat 2021-2023 – La commission de contrôle est composée de 2 à 6 contrôleurs

		Oui	Non	
44	Approuvez-vous la candidature de M. Antonin Stevenard ?	596 voix	51 voix	Elu
45	Approuvez-vous la candidature de M. Gilles Colombel ?	557 voix	85 voix	Non élu
46	Approuvez-vous la candidature de M. André Arribot ?	601 voix	49 voix	Elu
47	Approuvez-vous la candidature de M. Jean-Denis Grobsheiser ?	599 voix	60 voix	Elu
48	Approuvez-vous la candidature de M. Gérard Maupetit ?	600 voix	43 voix	Elu
49	Approuvez-vous la candidature de M. Jean-Claude Bertran ?	605 voix	38 voix	Elu
50	Approuvez-vous la candidature de M. Alain Goubet ?	570 voix	72 voix	Elu
51	Approuvez-vous la candidature de M. Michel Delbreil ?	568 voix	69 voix	Non élu

Budget prévisionnel 2022 approuvé

PRODUITS		BP 2021	BP 2022
Entraide		44 220 €	49 150 €
73000000	Dons Sections	8 000 €	15 000 €
73001000	Dons Isolés	1 000 €	4 000 €
73002000	Dons sur revue	20 €	50 €
73100000	Dons Sections S/cotisation ou Vente	200 €	100 €
73200000	Dons pour Blessés des Armées	5 000 €	5 000 €
73300000	Dons pupilles orphelins des structures	30 000 €	25 000 €
77810000	Dons Sinistrés	0 €	0 €
Communication		121 150 €	146 000 €
706100000	Publicité Journal	6 000 €	10 000 €
706300000	170 ^e anniversaire (1852 - 2022)		20 000 €
706300000	Abonnement Revue	75 000 €	70 000 €
707100000	Vente Papeterie Sections	500 €	500 €
707200000	Ventes Médailles Boutique	10 000 €	6 000 €
707600000	Ventes Prestiges	12 000 €	8 000 €
707610000	Ventes Médailles Récompenses	6 400 €	8 000 €
707720000	Ventes Album «Épopée Med Militaire»	5 000 €	3 500 €
708890000	Ventes calendriers	6 250 €	5 000 €
709700000	Rabais Remises Ristourne Accordés sur Ventes	0 €	0 €
740600000	Subvention à la Presse		15 000 €
Recettes générales		661 010 €	634 000 €
70884000	Loyer Bienfaisance	4 800 €	4 900 €
75810000	Cotisations Exercice N	525 000 €	500 000 €
75811000	Cotisations Antérieures	10 000 €	8 000 €
75850000	Legs et Donations	0 €	0 €
75880000	Abandon Traitement MED	110 000 €	110 000 €
79100000	Transfert Charges d'Exploitation Comptabilité	10 310 €	10 000 €
79110000	Avantages en nature	900 €	1 100 €
Recettes Diverses Fonctionnement du Siège		1 620 €	1 370 €
70850000	Frais Expédition Colissimo Boutique	1 500 €	1 000 €
70884300	Badges facturés	100 €	100 €
75800000	Produits Divers de gestion Courante	20 €	20 €
76800000	Autres Produits Financiers	0 €	250 €
76880000	Écart de Conversion	0 €	0 €
77200000	Produits Exceptionnels sur Exercice Antérieur	0 €	0 €
77700000	Subvention Investissement Virée sur Résultat	0 €	0 €
77800000	Recettes spéciales	0 €	0 €
78173000	Reprise provision sur stocks	0 €	0 €
78750000	Reprises sur provisions pour risques et charges	0 €	0 €
FNAM (Maginot)		31 000 €	31 000 €
74110000	Allocation de la FNAM pour GR 113	31 000 €	31 000 €
ÉCART		0 €	0 €
TOTAL DES PRODUITS		859 000 €	861 520 €

CHARGES		BP 2021	BP 2022
Entraide		90 100 €	86 346 €
62480000	Transports divers dont Colis de Noël	1 100 €	1 100 €
65810000	Allocation Pupilles, Primes pour Vacances et Noël	40 000 €	31 056 €
65830000	Allocation Vieux Sociétaires	8 000 €	8 000 €
65831000	Colis de Noël	20 000 €	20 000 €
65850000	Secours Divers	11 000 €	14 690 €
65860000	Bourses d'Études	10 000 €	8 000 €
67810000	Dons aux Sinistrés	0 €	3 500 €
Communication		125 355 €	121 950 €
60372000	Variation Stock Insignes & Médailles	1 000 €	1 000 €
60373100	Variation Stock Album Médaille Militaire	2 000 €	650 €
60374000	Variation Stock Médailles Récompenses	1 000 €	2 400 €
60711000	Achats calendriers	1 500 €	1 000 €
60720000	Achats Insignes & Médailles pour Boutique	10 000 €	8 500 €
60721000	Achats Insignes & Médailles pour Récompenses	4 455 €	8 500 €
60760000	Achats Produits Prestige pour Boutique	8 500 €	3 500 €
60780000	Achats produits 170 ^e anniversaire (1852-2022)		10 000 €
60970000	Rabais Remises Ristourne pour achats Boutique	0 €	0 €
61110000	Revue Infographie - Impression et routage	60 000 €	50 000 €
61123000	AssoConnect Site internet	0 €	5 400 €
61150000	Frais postaux envoi Revues	30 000 €	30 000 €
61330000	Hébergement Ex Site Internet Basaltique	5 400 €	0 €
62300000	Relations publiques	1 500 €	1 000 €
68170000	Dotation aux provisions Dépréciation des stocks	0 €	0 €
Rémunération personnel et charges sociales		302 710 €	307 560 €
62267000	Éditeur Chèque Déjeuner	550 €	560 €
64100000	Rémunération du personnel	210 000 €	215 000 €
64120000	Provision Congés payés	0 €	2 000 €
64140000	Remboursement transport	3 100 €	2 500 €
64141000	Avantages en nature	1 260 €	1 100 €
64510000	URSSAF	51 000 €	50 000 €
64521000	Mutuelle	1 200 €	1 300 €
64530000	Prévoyance C TR.A	4 500 €	4 500 €
64531000	Complémentaire Retraite	16 000 €	16 000 €
64540000	ASSEDIC	9 000 €	9 000 €
64700000	Médecine du travail	600 €	600 €
64710000	Chèque Déjeuner/Valeur	5 500 €	5 000 €
64850000	Charges sociales/Congés Provision	0 €	0 €
Impôts, Taxes, Versements assimilés		73 723 €	73 400 €
63110000	Taxes sur les salaires	12 000 €	13 000 €
63130000	Taxes Effort Construction	950 €	0 €
63330000	Participation Employeur Formation Continue	1 800 €	1 800 €
63512000	Taxe Foncière	14 500 €	14 800 €
63515000	Taxe Habitation	17 500 €	17 800 €
63516000	Taxes Locales	900 €	1 000 €
63700000	TVA Non Récupérable	24 173 €	23 000 €
69500000	Impôts sur les bénéficiaires	1 900 €	2 000 €
Frais bancaires et postaux		38 960 €	36 840 €
62610000	Frais postaux généraux	15 500 €	13 000 €
62610100	Frais postaux Récompenses	1 800 €	2 000 €

CHARGES		BP 2021	BP 2022
62610200	Frais postaux Chancellerie	250 €	200 €
62610300	Frais postaux Abandons Traitement	60 €	250 €
62610400	Frais postaux Entraide	0 €	40 €
62630000	Frais Téléphone Fixe Internet	1 000 €	1 000 €
62632000	Frais Téléphone Administrateurs chefs de Service	1 300 €	1 300 €
62700000	Services bancaires du Siège	1 700 €	1 700 €
62720000	Frais bancaire Boutique	350 €	350 €
62740000	Frais SOGECASHNET 01 (des structures)	17 000 €	17 000 €
Frais des administrateurs et CAC		75 300 €	88 500 €
61850000	Frais colloques séminaires	0 €	120 €
61851000	Frais des AG & Congrès	10 000 €	20 000 €
62200000	Honoraires Expert Comptable (SOFILOR)	2 300 €	2 380 €
62212000	Honoraires Commissaire Aux Comptes	20 000 €	20 000 €
62220000	Honoraires Avocats & Huissiers	4 000 €	4 000 €
62500000	Déplacements Missions réceptions	4 000 €	3 000 €
62500010	Déplacements Avocat & Expert Comptable	0 €	5 000 €
62510000	Frais Déplacements Administrateurs	35 000 €	34 000 €
Frais intérêt général		9 540 €	13 040 €
65870000	Opérations Intérêt général	8 000 €	6 500 €
65880000	Invictus Games	1 000 €	1 000 €
67820000	Dons aux Blessés des Armées	0 €	5 000 €
62820000	Cotisations Diverses Flamme	540 €	540 €
Charges diverses Fonctionnement du Siège		123 312 €	113 884 €
60600000	Achats Divers	3 000 €	1 500 €
60610000	Eau, Gaz, Electricité Energie	11 600 €	10 000 €
60630000	Fournitures Entretien petit équipement	2 000 €	2 500 €
60640000	Imprimés Administratifs : Fournitures	6 000 €	5 000 €
60660000	Matériel informatique non Immobilisé	500 €	500 €
61122000	Henley It + (RGPD 7000€)	16 500 €	23 500 €
61130000	Sous Traitance BSA et ADVEN	3 672 €	5 544 €
61300000	Location Pitney Bowes (machine à affranchir)	1 200 €	900 €
61310000	Location Matériel téléphonique Kertel	4 080 €	2 460 €
61361000	BNP PARIBAS Leasing Photocopieur Canon	9 640 €	4 360 €
61551000	Entretien Réparation logiciel ACD Comptable	1 100 €	1 000 €
61560000	Maintenance Messagerie Chaudière Extincteurs	3 800 €	3 800 €
61600000	Primes Assurances	10 000 €	10 000 €
62320000	Pourboire (Préposée La Poste)	20 €	20 €
65800000	Charges diverses Gestion courante	1 000 €	1 000 €
65890000	Quote-part Cotisations UD	15 000 €	14 500 €
67152000	Subvention achats Drapeaux Sections	1 700 €	1 500 €
67160000	Frais sur Legs	2 500 €	800 €
67200000	Charges sur exercices antérieures	0 €	
67500000	Valeurs comptables CEDES	0 €	
67800000	Charges exceptionnelles Diverses	10 000 €	5 000 €
68110000	Dotations Amortissement Immobilier Incorporels	0 €	0 €
68112000	Dotations Amortissement Immobilier Corporels	20 000 €	20 000 €
FNAM (Maginot)		20 000 €	20 000 €
62810000	Cotisation du GR113 pour la FNAM	20 000 €	20 000 €
ÉCART		0 €	0 €
TOTAL DES CHARGES		859 000 €	861 520 €

Désignation des fonctions des administrateurs nationaux du mandat 2021-2023

Le 22 juin 2021, la séance du conseil d'administration était dévolue à l'élection du bureau national. Un procès-verbal de vote a été paraphé par la commission de vote qui a conduit le bon déroulement de cette élection. À l'issue, le président général José Miguel Real a reçu individuellement en entretien les administrateurs nationaux présents pour recueillir leur vœu et leur savoir-faire pour une fonction à tenir, en présence du 1^{er} vice-président général Patrick Lamy et du 2^e vice-président général André Gery.

Le 23 juin 2021, ces entretiens se sont poursuivis de 08h00 à 09h30. Ce 23 juin 2021 à 09h45, la séance du conseil d'administration a été ouverte. Conformément à l'ordre du jour, le président général José Miguel Real a annoncé les désignations de ou des fonctions de chacun.

- **Monsieur Patrick Lamy**
1^{er} vice-président général
1ervp@snemm.fr
Secrétaire général
sg@snemm.fr
06 07 47 95 64
- **Monsieur André Gery**
2^e vice-président
2emevp@snemm.fr
Responsable de la revue «conception-réalisation»
revue@snemm.fr
Chargé du protocole,
Chargé de la réforme des statuts
07 86 72 54 39
- **Monsieur Jean-Pierre Beaulieu**
Trésorier général
tresorerie.generale@snemm.fr
06 43 92 41 62
- **Monsieur Henry Dessaux**
adjoint au trésorier général
06 84 01 11 70
- **Monsieur Norbert Dauba**
Responsable des effectifs
responsable.effectifs@snemm.fr
Chargé de la réforme de gestion des effectifs,
Correspondant chargé de l'évolution de l'outil Henley-it
06 75 04 64 20
- **Monsieur Marc Satori**
adjoint au service des effectifs
06 31 66 87 77
- **Mme Elisabeth Muzyk-Standaert,**
Responsable du service de l'entraide
entraide@snemm.fr
Correspondante de l'association Implic'Action,
Correspondante de la Fédération nationale André Maginot
- **Monsieur Jean-Claude Maury,**
Responsable de la chancellerie
chancellerie@snemm.fr
Chargé des récompenses
recompenses@snemm.fr
Chargé des abandons de traitement,
Chargé de la mise en valeur
et de la conservation des archives
06 89 36 82 44
- **Monsieur Jean-Claude Maury**
porte-drapeau national
- **Monsieur Christophe Raisonniere,**
Responsable de la communication
communication@snemm.fr
06 23 87 37 36
Chargé du 170^e anniversaire de la Médaille Militaire et 100 ans de la reconnaissance d'utilité publique
- **Monsieur Jean-Paul Viry,**
Responsable du site internet
site.internet@snemm.fr
06 42 62 61 48
Chargé du site «Vie des structures»
articlesviedesstructures@snemm.fr
Délégué à la protection des données
dpd@snemm.fr
Adjoint à la chancellerie
- **Monsieur Roland Marcant**
«dans les prochaines désignations»

Prochaines fonctions à mettre en place

Conformément à l'article R.2.7 – Les commissions du règlement intérieur 2010. Prochainement des administrateurs nationaux se verront confiés par le conseil d'administration la présidence d'une commission :

- **La commission des finances et du patrimoine ;** Proposé M. Henry Dessaux.
- **La commission de l'entraide ;** Proposée Mme Elisabeth Muzyk-Standaert.
- **La commission de la conciliation et de l'éthique ;**
- **La commission de la communication et de la revue ;**
- **La commission de la Maison de retraite et de repos.**

Des sociétaires viendront composer ces différentes commissions.



Hauts lieux de la mémoire nationale

Neuf sites de mémoire, répartis sur le territoire français, ont fait l'objet d'un arrêté, le 2 décembre 2019, les classant hauts lieux de la mémoire nationale. La rédaction vous a présenté dans la revue 588 le site de Natzweiler-Struthof.



La nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette

À Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais), au titre des Soldats morts pour la France aux côtés de leurs frères d'armes alliés (1914-1918).



Le Mont-Valérien (Suresnes, Hauts-de-Seine)

Au titre de la répression exercée par les autorités allemandes pendant l'Occupation (1940-1944) et de la France Combattante.



Le mémorial du débarquement et de la libération de la Provence, au Mont-Faron (Toulon, Var)

Au titre du débarquement des 15 et 16 août 1944 et de l'armée de la Libération.



Le mémorial des guerres en Indochine à Fréjus (Var)

Au titre de la Seconde Guerre mondiale en Indochine (1940-1945) et de la guerre d'Indochine (1946-1954).



L'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof (Natzweiler, Bas-Rhin)

Au titre du système concentrationnaire nazi et de la Résistance européenne (1933-1945).



Le mémorial national de la prison de Montluc, à Lyon (Rhône)

Au titre de l'internement par le régime de Vichy et les autorités allemandes pendant l'Occupation (1940-1944).



L'ensemble constitué par la nécropole nationale de Fleury-devant-Douaumont

Et la tranchée des baïonnettes (Meuse), au titre du sacrifice des Soldats français de la Grande Guerre à Verdun (1914-1918).



Le mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

Sur la promenade du quai Branly, à Paris.



Le mémorial des martyrs de la Déportation, sur l'Île de la Cité (Paris)

Au titre de la mémoire des Déportés.

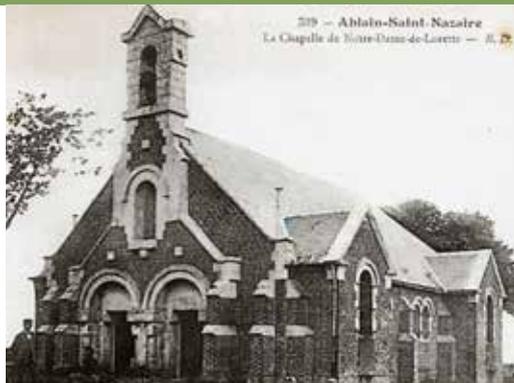


Le monument aux Morts pour la France en opérations extérieures

Dans le parc André Citroën, à Paris.

La nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette

La nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette se situe sur la commune d'Ablain-Saint-Nazaire (62), entre Arras et Béthune, sur les collines de l'Artois, à une altitude de 165 m ce qui est élevé pour cette région, formée en majorité de plaines. Sur la colline avait été aménagé par un habitant un lieu de prière dédié à Notre-Dame-de-Lorette, ce dernier ayant été guéri d'une maladie dont il souffrait lors d'un pèlerinage à Loretto en Italie. Les fidèles y étant de plus en plus nombreux, une première chapelle y fut construite puis agrandie en 1819. Elle fut complètement détruite pendant la Grande Guerre.



L'ancienne chapelle Notre-Dame-de-Lorette.

Le 3 août 1914, l'Allemagne déclare la guerre à la France et envahit la Belgique, pays neutre. S'ensuivent les batailles aux frontières, la Marne et la course à la mer, chacun des belligérants souhaitant contourner l'autre par l'ouest. Ils resteront sur leurs positions ; la guerre de tranchées remplace la guerre de mouvement sur un front partant de la mer du Nord à la frontière suisse ; elle traverse l'Artois.

En octobre 1914, la région est une nouvelle fois envahie, les Uhlans sont de retour, région fréquemment envahie au cours des siècles précédents. Frontière entre la Flandre et la Picardie : l'Artois. Ses habitants ont pris l'habitude de cette instabilité.

Les Allemands occupent rapidement la colline de Lorette à laquelle on ne peut dissocier tactiquement celle de Vimy, formant toutes les deux une crête s'étendant d'ouest en est sur une dizaine de kilomètres, endroit stratégique qui barre la route à l'armée française vers Béthune et l'armée anglaise d'une part et vers Lens et le bassin minier d'autre part.

Depuis octobre 1914, le bassin minier de Lens et Liévin est occupé. Arras au sud est encerclée ; les fantassins et cavaliers bavarois ont pris la butte de Lorette. On s'y est battu sans arrêt d'octobre à novembre. Beaucoup d'hommes sont morts. Les Français attaquent une nouvelle fois en décembre, les combats

sont sanglants, le soutien de l'artillerie est insuffisant, les hommes sont découragés. Il est impossible de progresser, il pleut, il fait froid, le sol argileux colle aux pieds devenus lourds, rendant l'avancée particulièrement difficile. Les tranchées sont proches les unes des autres, souvent moins de 100 mètres. Les Allemands sont très bien organisés, leurs installations sont pourvues d'abris à toute épreuve. La première bataille d'Artois n'a pas eu le résultat prévu, pas d'avancée significative mais on compte 7 700 tués chez les alliés et pratiquement autant chez l'ennemi.



Schützengraben vor der Lorettehöhe

Tranchée allemande à Lorette. Aquarelle du peintre allemand Max Gehlsen, présent sur le front (association Loos en Gohelle, sur les traces de la Grande Guerre).

Plusieurs tentatives françaises auront lieu début 1915. Le 15 avril, les Français prendront la moitié de l'éperon de Lorette mais il sera impossible une nouvelle fois de faire plus. Les combats violents au corps à corps, à la baïonnette, seront encore très meurtriers. Il faut cependant percer cet axe de quelques kilomètres coûte que coûte.

Le général Joffre, vainqueur de la Marne, commandant en chef des armées, a reçu délégation du pouvoir politique pour décider de tout malgré des erreurs, un échec en Champagne, des contestations. Il a tous les pouvoirs militaires. Il envisage une nouvelle attaque du secteur en mai.

Ce sera la 2^e bataille d'Artois. C'est le général Foch, commandant des armées du Nord qui est chargé d'en établir le plan et de diriger l'offensive. Général porté sur l'offensive, il voit ce plan étudié dans le détail au GQG de Chantilly, amputer de manière significative, nombre de demandes ne pouvant être honorées. C'est le général d'Urbal, commandant la 10^e armée qui est chargé de sa mise en œuvre. Le 21^e corps d'armée du général Maistre sera face à Lorette, le 33^e corps d'armée du général Pétain face à Vimy.

Au nord, la 17^e division d'infanterie du 9^e corps d'armée du général Curé attaquera sur Loos dans le cadre d'une opération de diversion (voir revue n°583 bataille de Loos en Gohelle).

LA 2^E BATAILLE D'ARTOIS ET LA DIVISION MAROCAINE

L'attaque débute le 9 mai à 10 heures. L'artillerie pilonne les positions adverses, il s'agit de battre le terrain susceptible d'abriter des réserves, de démolir les points fortifiés...

Le souhait de Joffre n'est pas de rectifier la ligne de front mais bien d'une opération destinée à chasser l'ennemi. Le plan de Foch est réputé parfait, la méthode succède à l'improvisation. Chacun a reçu des missions précises.

Le général Maistre et son 21^e C.A. attaque sur Lorette. Les vagues d'assaut se succèdent.



Carte de la 2^e bataille d'Artois.

QUELQUES TÉMOIGNAGES

Blaise Cendrars, écrivain suisse, faisait partie de cette division, engagé au 1^{er} régiment étranger.

Il écrit dans son livre *La main coupée* :

« Il n'y a plus de chef galonné. On suit instinctivement celui qui a toujours montré le plus de sang-froid, souvent un obscur homme de troupe. Il n'y a plus de bluff. Il y a bien encore quelques braillards qui se font tuer en criant : « Vive la France ! » ou « c'est pour ma femme ! » Généralement, c'est le plus taciturne qui commande et qui est en tête, suivi de quelques hystériques. Voilà le groupe qui stimule les autres. Le fanfaron se fait petit. L'âne braie. Le lâche se cache. Le faible tombe sur les genoux. Le voleur vous abandonne. Il y en a qui escomptent d'avance des porte-monnaies. Le froussard se carapate dans un trou. Il y en a qui font le mort. Et il y a toute la bande des pauvres bougres qui se font bravement tuer sans savoir comment ni pourquoi. Et il en tombe ! »

Et dans le livre *J'ai tué* :

« Comme je l'ai déjà dit, notre renfort n'arriva que le lendemain soir. Je crois que c'est le 272^e territorial qui nous releva et nous redescendîmes de là-haut, 86 hommes. Dès le début de l'action, les deux artilleries s'étaient mises de la partie, mais si le tir des Allemands était long pour empêcher l'arrivée du renfort français, ces putains de 75 (français) ne nous rataient pas, eux. Et ce sont eux qui nous firent le plus de mal. Naturellement, aucune liaison avec l'arrière ni par signal optique, ni par téléphone. Et les coureurs ne revenaient pas. »



Un monument à la gloire de la division marocaine a été érigé à Vimy à proximité du monument canadien. Chaque année, le 9 mai, l'union départementale 62 rend hommage à toutes ces victimes.

Les combats sont particulièrement difficiles, les pertes très élevées. Ils vont durer 4 jours et ce n'est que le 12 mai, que la chapelle sera atteinte. Le temps est beau, il fait chaud, les cadavres restés sur le sol, provenant aussi de combats précédents, ont été bombardés, l'odeur est atroce. Le 22 mai, l'ensemble du plateau sera conquis.

Au sud, le général Pétain est à la tête de son 33^e C.A. Chacune des divisions a reçu des ordres précis. Dès 10 heures elles s'élancent sur leur objectif. Les progressions sont difficiles, l'ennemi est particulièrement bien organisé, son artillerie est très performante. Plusieurs villages sont repris, beaucoup de pertes des deux côtés.

Parmi ces différents assauts, l'un d'entre eux mérite de s'y attarder, il s'agit de celui de la **division marocaine**. Commandée par le général Blondlat, elle est composée de la 1^{re} brigade comprenant le 4^e régiment de Tirailleurs algériens de marche et le 2^e régiment de marche du 1^{er} étranger de la légion et la 2^e brigade comprenant le 8^e zouave et le 4^e tirailleurs algériens. Contrairement à son nom, aucun marocain n'en fait partie mais des Polonais, des Tchèques, des Suisses, des Tunisiens, des Algériens, des Américains, des Canadiens, etc...

La division marocaine a été la seule à percer le front ennemi. En 2 heures, elle a franchi les lignes allemandes à la surprise de ses chefs, dont le général Pétain, qui n'avaient pas prévu de renforts. Sans eux, le gain du terrain gagné a été repris rapidement. Les survivants se sont trouvés isolés, ont tenté de se replier en subissant de lourdes pertes. La voie vers les plaines de Lens et Douai était ouverte, et l'arrivée de réserves aurait pu changer le cours de la guerre notamment dans la région. Pierre Miquel, dans son livre *La butte sanglante*,

raconte avec précision l'assaut de la division marocaine qu'il appelle également « la tragique erreur de Pétain ».

L'artillerie française n'avait pas été prévenue de cette avancée et tirait sur ses propres soldats. Les généraux durent évidemment rendre des comptes pour ces faits mais ils ne firent pas l'objet de sanction arguant le fait que cet assaut rapide n'était pas prévu dans la tactique comme si on reprochait aux troupes d'avoir pour la première fois percé le front. Le 1^{er} juillet 1915, Pétain est promu général de la 2^e armée. Il passe pour le triomphateur de l'offensive et la victime de celle manquée.

Le 25 juin 1915, les opérations sur le front d'Artois sont momentanément suspendues. La 2^e bataille d'Artois n'a pas atteint l'objectif final prévu mais a obtenu quelques résultats importants, 7 450 prisonniers, 24 canons, 134 mitrailleuses quelques villages repris, légère avancée. 102 500 morts ou blessés français et 27 800 Britanniques. La crête de Vimy ne sera reprise qu'en avril 1917 par les Canadiens.

LA NÉCROPOLE

En 1915, après la bataille, un petit cimetière est créé sur la colline puis agrandi pour y recevoir les corps de soldats français provenant de 150 cimetières des environs et de Belgique. Ce cimetière d'une superficie de 13 ha est le plus vaste de France. Il est aussi le plus grand cimetière militaire français avec 40 000 corps dont 20 000 inhumés dans des tombes individuelles. Les restes de près de 20 000 soldats non identifiés ont été déposés dans 8 ossuaires dont l'un d'eux se trouve dans la tour lanterne. Un carré musulman regroupe les dépouilles de 576 hommes.

L'association du monument de Notre-Dame-de-Lorette a été créé le 12 septembre 1920. Reconnue d'utilité publique, elle a pour but notamment de perpétuer le souvenir des batailles sanglantes de l'Artois, honorer la mémoire des soldats tombés au cours de ces luttes héroïques, concourir à l'embellissement du cimetière et prendre toutes initiatives tendant à perpétuer le culte des morts de toutes les guerres. Un groupe appelé « les fidèles servants de Notre-Dame-de-Lorette » avait été créé en 1927 pour en quelque sorte servir de service d'ordre, le site recevant déjà des milliers de visiteurs. Il a intégré rapidement l'association du monument devenant les « Gardes d'Honneur ».

L'association est composée de 4 300 membres, hommes et femmes, dont la plupart font partie de la garde d'honneur (3 600 membres dont 73 femmes).



La Tour Lanterne. Devant la tour, l'un des 7 ossuaires extérieurs.

Elle est présidée par le général Bernard Dickès et gérée par un conseil d'administration dont le secrétaire général, M. Alain Michel est aussi le président de la Garde d'Honneur. La Garde d'Honneur veut maintenir le souvenir des Morts pour la France, elle représente les familles des morts qui reposent dans le cimetière national et délègue chaque jour, du 1^{er} mars au 30 novembre plusieurs de ses membres, afin de monter une garde permanente à l'ossuaire.

LA TOUR LANterne, AU NORD

Elle s'élève à 52 mètres de hauteur. La 1^{re} pierre a été posée par le maréchal Pétain en 1921.

Son inauguration a eu lieu en 1925 par le président du conseil Paul Painlevé. À son sommet se trouve un projecteur qui éclaire à 70 km aux alentours pour rappeler le souvenir des combattants enterrés au cimetière et celui de ceux non identifiés dont les restes ont été déposés dans les ossuaires.

Dans le bas de la tour se trouve la crypte, l'un des ossuaires qui renferme les cercueils de 32 soldats inconnus des deux guerres mondiales mais aussi d'Indochine, d'Algérie et les cendres de déportés dans les camps de concentration.

AU SUD SE TROUVE LA CHAPELLE

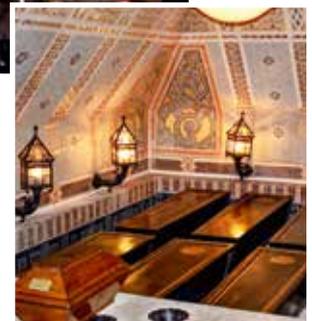
Son nom a été conservé en souvenir de celle qui se trouvait sur le plateau avant la guerre et ce malgré sa taille. La première pierre été posée le même jour que celle de la Tour mais par Mgr Julien, évêque d'Arras. Elle est consacrée en 1937.

À noter les murs intérieurs qui sont couverts de plaques de marbre individuelles gravées à la demande des familles du nom de leurs chers disparus restés sans sépulture. Une messe est célébrée dans la chapelle du dimanche de Pâques au dernier dimanche de novembre. Entre la Chapelle et la Tour se trouve un dispositif permettant de ranimer la flamme du souvenir, geste effectué chaque dimanche, par un chef de groupe de la Garde d'Honneur.



1.

2.



3.

1. La statue de Notre-Dame-de-Lorette. 2. La chapelle. 3. La crypte de la Tour Lanterne.



LE MÉMORIAL INTERNATIONAL DE NOTRE DAME DE LORETTE

40% des soldats tués et disparus lors de la Grande Guerre n'ont pas de sépultures. La région Nord-Pas-de-Calais avait souhaité qu'un mémorial soit conçu pour honorer les combattants, de toutes nationalités, tombés sur le front du Nord-Pas-de-Calais.

Ce mémorial consiste en un anneau de 345m de périmètre. Sur les murs intérieurs sont placés des panneaux sur lesquels sont gravés les noms de près de 600 000 victimes classés par ordre alphabétique sans distinction de nationalité ou de grade, ce qui avait suscité une certaine polémique à l'époque, certains ne concevant pas que le nom de leur aïeul, mort pour la France, soit placé à côté de celui de l'ennemi allemand.

Cet état d'esprit semble éteint aujourd'hui. L'accès à cet anneau se trouve à proximité de l'entrée de la nécropole.

Il a été inauguré le 11 novembre 2014 par M. François Hollande, alors président de la République.

Les batailles d'Artois ne figurent pas au programme scolaire. Oubliées et méconnues elles ont pourtant été très meurtrières. Seuls quelques enseignants de la région concernée

en parlent à leurs élèves. Vu les circonstances, cette offensive n'a pas été déterminante mais ses conséquences auraient pu avoir une conclusion plus favorable. ★

Jean-Louis Delattre, président de la 561^e section de Liévin (UD 62).

REMERCIEMENTS :

À l'abbé Jean-Marie Reversé, curé de Notre-Dame-de-Lorette et aumônier de la Gendarmerie ainsi qu'à Alain Michel, président des gardes d'honneur pour leur aide apportée sur le site.

SOURCES :

- Documentations et photos personnels de l'auteur ;
- Photos M. Gilbert Delaforge, association Loos Grande Guerre.



Vue d'ensemble du site. La Tour, la Chapelle, le cimetière et au premier plan, l'anneau de mémoire.

Le Combattant 2020

Les équipements individuels sont désormais conçus comme un système global et cohérent autour du combattant et développés comme des programmes d'armement. L'ensemble des évolutions est regroupé au sein du système d'équipements « Combattant 2020 », qui a pour objectif d'améliorer la protection et la mobilité du combattant. La FOT sera progressivement équipée de ces nouveaux équipements jusqu'en 2024, selon le principe de la dotation individuelle dès l'incorporation.



CASQUE FÉLIN en cours de généralisation dans les unités ou **CASQUE F3** pour les unités d'infanterie (2020).

LUNETTES BALISTIQUES

- protection des yeux contre les impacts, les poussières et le soleil ;
- insertion de correctifs oculaires possibles ;
- en dotation incorporés + INF.

STRUCTURE MODULAIRE BALISTIQUE (SMB)

- fusion du gilet de protection balistique et du gilet de combat ;
- poids 12 kg ;
- meilleure mobilité, ergonomie améliorée ;
- modulaire en fonction des risques et de la mission ;
- en dotation collective (au moins 650 SMB par régiment) ;
- dotation individuelle en 2024.

SAC MODULAIRE DE COMBAT

- sac modulaire de 20 à 105 L ;
- en développement (2021) ;
- ergonomie et confort de portage améliorés ;
- remplacera la musette 45 L.

ENSEMBLE INTEMPÉRIES NG

- veste et pantalon ;
- 2 modèles : montagne (2019) et combat débarqué (2020) et TTA (en cours d'approvisionnement, 2021) ;
- plus léger, plus compact, plus imperméable et moins bruyant que le modèle actuel.

ÉQUIPEMENTS CONTRE LE FROID

- sous-vêtements type Ullfotte (haut et bas), bonnet ;
- sous-vêtements 200 g en dotation (2020) ;
- plus chauds et confortables, respirabilité améliorée.

COUTEAU CAC

- en dotation (2020) ;
- couteau polyvalent : combat, assistance (coupe-sangle, brise-vitre) et vie en campagne.

BOUCHONS ANTI-BRUIT NG

- 2 niveaux de protection ;
- meilleure tenue dans le conduit auditif ;
- en dotation depuis 2017.

GANTS DE COMBAT NG

- protection renforcée des mains (coups, coupure, brûlure) ;
- adaptés au tir, compatibles écrans tactiles ;
- en dotation en 2020.

TREILLIS F3

- en dotation OPEX depuis 2019, infanterie en 2020. FOT équipée en 2024 ;
- tissu retardant la flamme, coupe ajustée pour améliorer l'ergonomie ;
- compatible avec tous les autres équipements dont SMB ;
- 2 tissus (zone chaude / tempérée) et 2 bariolages (Europe / Désert).

CHAUSSURES DE COMBAT

- modèles zone tempérée ou zone chaude (une paire de chaque depuis 2017) ;
- adaptées aux contraintes opérationnelles ;
- réduction des traumatismes et blessures d'usure.

Le caporal Peugeot, un Médaillé militaire peu connu

Premier mort de la Guerre 14-18.

Né le 11 juin 1893 à Étupes, petite commune située à l'extrême nord du département du Doubs, Jules André Peugeot, après ses études à l'école normale de Besançon, est nommé instituteur au Pissoux sur la commune de Villers-le-Lac en octobre 1912.

En avril 1914, il effectue son service militaire et se trouve affecté au 44^e Régiment d'infanterie de Lons-le-Saunier dans le Jura. Ce régiment faisant partie des troupes de couverture, a pour mission de surveiller la frontière franco-allemande. Très rapidement nommé caporal, il suit une formation et prépare le concours des officiers de réserve.

Le 2 août 1914 au matin, le caporal Peugeot commande une escouade de la 6^e compagnie du 2^e bataillon du 44^e régiment d'infanterie.



Le caporal Peugeot.



Cette plaque en bois fixée sur la maison des Docourt, à l'époque des faits est toujours en place.

Composée de quatre hommes ils sont mission de surveillance tout en restant à 10 km de la frontière. Ils s'installent donc chez l'habitant M. et Mme Docourt sur la commune de Jonchery.

Alertés par la fille du propriétaire, ils voient arriver un détachement de reconnaissance allemand composé de huit hommes du 5^e régiment à cheval de Mulhouse, (en zone allemande à l'époque) commandé par le sous-lieutenant Albert Mayer, 22 ans qui progresse vers Jonchery en venant de Faverois après avoir violé la frontière,

Après avoir sabré sans la tuer la sentinelle française postée en avant de l'escouade, Mayer tire trois fois en direction de Peugeot. Bien que blessé par la deuxième balle le caporal français riposte et atteint le cavalier allemand dans le ventre. Revenant sur ses pas, le caporal Peugeot s'affaisse devant la maison des Docourt et meurt à 10h07. Quant à l'officier allemand il est atteint par une seconde balle française qui le frappe mortellement à la tête.



Sa tombe, dans le cimetière d'Étupes est régulièrement entretenue par le Souvenir Français.

Le caporal Peugeot, sera décoré de la Médaille militaire à titre posthume en 1920 par le président de la République M. Paul Deschanel.

Les deux soldats sont les premiers morts d'une guerre qui ne commencera officiellement que le lendemain 3 août, jour de la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France. Les deux jeunes gens tombés au champ d'honneur étaient âgés de 21 et 22 ans.

Informés par le régiment, la famille recevra un sauf-conduit pour se rendre à Jonchery, ils feront transférer la dépouille de leurs fils jusqu'à Étupes où il sera enterré le 4 août dans la tombe familiale.

Le 25 septembre 1988, le Souvenir français a érigé une stèle devant la tombe du caporal Peugeot et à cette occasion un hommage a été rendu aux 7 406 instituteurs qui ont versé leur sang pour la patrie.

De nombreux sites rendent hommage au caporal Peugeot, notamment à Jonchery lieu de son décès, à Besançon où il a fait ses études, et à Paris où une rue et un square portent son nom (17^e). ★

André Géry



783

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom... **PEUGEOT**

Prénoms... Jules André

Grade... Caporal

Corps... 44^{ème} R. Infanterie

N^o Matricule... 117 au Corps. — Cl. 1913

au Recrutement... Belfort

2 août 1914

à l'ennemi (Belfort)

13

Département... Doubs

le 9 janvier 1916

au village (Doubs)

registre d'état civil

22. [26034]



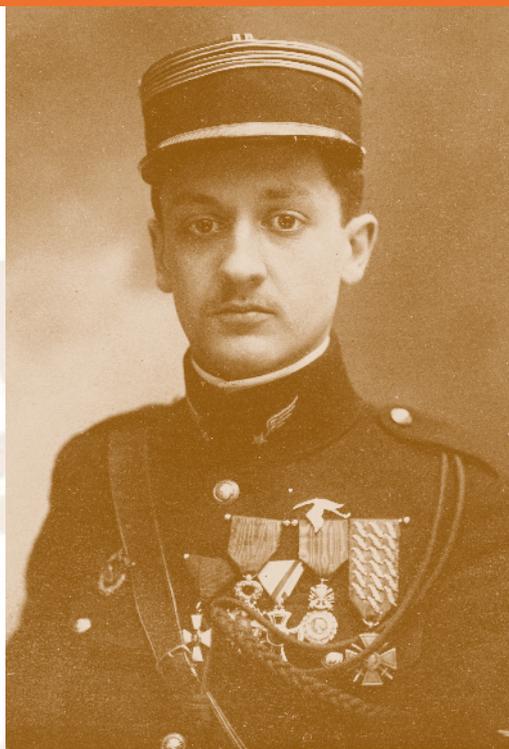
En 1922, un premier monument est élevé en mémoire du caporal Peugeot. Il a été détruit par les troupes d'occupation allemandes le 17 juillet 1940. Il a fallu attendre 1959 pour que soit érigé un nouveau monument en grès des Vosges, plus grand et plus imposant.

Capitaine Georges Guynemer, héros légendaire

Jeune engagé dans le personnel navigant de l'armée de l'Air j'ai dû, dans le cadre de mon instruction militaire, apprendre l'ultime citation du capitaine Guynemer. La première promotion de l'école de l'Air en 1935, ayant choisi pour parrain Georges Guynemer, a proposé l'adoption par cette école de sa devise *Faire face*. Tous les 11 septembre, l'armée de l'Air et de l'Espace commémore sur chaque base aérienne la disparition du capitaine Guynemer. Au cours de cette cérémonie, un jeune officier issu de l'école de l'Air lit, sur le front des troupes, son ultime citation. Ces obligations, ces cérémonies, devenues traditions sont organisées en vue d'honorer la mémoire du capitaine Georges Guynemer, mythe national et figure emblématique de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Georges Guynemer est né le 24 décembre 1894 à Paris. Son père est officier de l'Armée formation Saint-Cyr tandis que sa mère est issue d'une famille noble descendante du roi de France Louis XIV. Bien que de santé fragile, il reçoit une bonne éducation et fait ses études au collège Stanislas à Paris. Il y prépare, après son baccalauréat, le concours d'entrée à l'École Polytechnique mais devra y renoncer pour raisons médicales.

Lors de la déclaration de guerre le 2 août 1914, la famille Guynemer est en vacances à Anglet. Souhaitant s'engager, le jeune Guynemer se rend aussitôt à Bayonne, mais les médecins militaires le déclarent inapte service armé. Après renseignements pris auprès d'aviateurs de l'école de pilotage de Pau, faisant des exercices d'atterrissages sur le terrain longeant la côte à la Chambre d'Amour, il est recruté, au titre du service auxiliaire, comme élève-mécanicien.



Georges Guynemer, as de la SPA 3.

Crédit photos : Service historique de la Défense, Vincennes



Georges Guynemer à bord de son *Vieux Charles*.

Crédit photos : Service historique de la Défense, Vincennes

Si ses premiers pas dans l'aviation lui permettent d'affiner ses connaissances aéronautiques, le commandant de l'école de pilotage, présentant une réelle vocation, finit par accepter officieusement son instruction et le 21 janvier 1915 Guynemer devient officiellement élève-pilote. Il effectue son premier vol le 11 mars 1915 et poursuit sa formation au camp d'aviation d'Avord. Il sera breveté pilote militaire le 26 avril 1915 (Brevet n°1832). Le 8 juin 1915 il est affecté sur le front de l'Oise, à la 3^e escadrille : la MS3 *Les Cigognes*, unité au sein de laquelle il servira jusqu'à sa disparition.

Cette unité est équipée de *Morane Saulnier*, avion affecté principalement à la reconnaissance. Elle est commandée par le capitaine Brocard tandis que Védrières est chargé de l'encadrement du jeune pilote Guynemer.



L'As des As, le capitaine Georges Guynemer, en route pour une nouvelle victoire.

À ses débuts, il casse quelques avions à l'atterrissage ; cette casse, peu appréciée du chef, sera cependant minimisée par son instructeur.

Ses premières sorties sont des missions de reconnaissance au cours desquelles il va démontrer son sens de la trajectoire et son sang-froid favorisant ainsi les meilleures prises de vues. Ces premiers succès lui valent une nomination au grade de sergent et sa première citation à l'ordre de l'Armée. C'est également avec cet avion qu'il va remporter sa première victoire aérienne, victoire partagée avec son mécanicien mitrailleur et pour laquelle il obtient une autre citation à l'ordre de l'Armée mais, cette fois, portant attribution de la Médaille militaire. C'est en signe d'attachement envers ce premier avion de combat, mais peut-être également pour marquer une amicale connivence avec son mécanicien prénommé Charles, que Guynemer décidera de baptiser tous ses avions le *Vieux Charles*.

Le 5 décembre 1915, la 3^e escadrille est équipée de chasseurs *Nieuport 10* plus puissants et mieux armés. Ce jour-même Guynemer remporte sa 2^e victoire puis 3 et 9 jours plus tard, ses 3^e et 4^e victoires, s'imposant très rapidement comme l'un des meilleurs pilotes français. Suite à une série de missions spéciales de « posés » à l'intérieur des lignes ennemies, il est gratifié d'une nouvelle citation à l'ordre de l'Armée portant nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur dont les insignes lui sont remis par le président

Poincaré. Le 3 février 1916 il remporte sa 5^e victoire et devient ainsi *As de guerre*. Il est promu sous-lieutenant à titre provisoire le 4 mars et, à titre définitif, un mois plus tard.

Le 12 mars 1916 la 3^e escadrille se rend sur le théâtre de la bataille de Verdun. Guynemer est blessé le 13 mars par éclats au visage et deux balles dans le bras mais sera de retour au combat le 26 avril 1916. De juin 1916 à février 1917 il combat sur le front de la Somme et obtient 26 victoires homologuées et 15 probables et sera promu capitaine le 18 février 1917.

La campagne de l'est terminée, son unité fait mouvement sur le terrain de Courville à l'ouest de Reims et participe à l'offensive du Chemin des Dames. Guynemer est équipé d'un *SPAD VII* avec lequel il abat au cours du seul mois de mai sept avions allemands. À noter ce fait exceptionnel, le 25 mai il abat 4 avions ce qui lui vaut une citation à l'ordre de l'Armée portant promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur dont les insignes lui sont remis par le général Franchet d'Esperey, devant son avion le *Vieux Charles*, le 5 juillet 1917.



Le 5 juillet 1917 à la ferme de la Bonnemaïson, le général Franchet d'Esperey remet les insignes d'officier de la Légion d'honneur au capitaine Georges Guynemer.

Fort de son expérience acquise au combat, Guynemer, véritable metteur au point, noue contact avec l'ingénieur en chef de *SPAD* avec qui il se lie d'amitié. Il est principalement l'initiateur de meilleures motorisations : le *SPAD VII* passe sa puissance de 150 cv à 180 cv,



Service historique de la Défense, Vincennes

Le 12 mars 1916, Georges Guynemer de la SPA III après sa 8^e victoire.

le *SPAD XII* est équipé d'un moteur de 200 cv tandis que le *SPAD XIII* est équipé d'un moteur de 220 cv « suralimenté ».

Le 12 juillet 1917 l'escadrille des *Cigognes* rejoint le terrain de Bierne dans le Nord et participe à la bataille des Flandres. Guynemer en prend le commandement fin juillet en remplacement du capitaine Heurtaux blessé. C'est avec un *SPAD XII-canon* armé d'un canon de 37 mm, tirant coup par coup à travers le moyeu de l'hélice et d'une mitrailleuse *Vickers 7,7* que Guynemer obtiendra ses 4 dernières victoires aériennes. Cet avion, s'avérant d'un maniement délicat pour tout pilote moyen, sera abandonné pour le *SPAD XIII* équipé de deux mitrailleuses *Vickers 7,7* avec bandes de 500 cartouches.

Par ailleurs, le commandement prend conscience de la grande fatigue de Guynemer qui, après plus de deux années de combat sans repos, se trouve très surmené. Comptenu de l'image qu'il représente auprès des troupes et de la population, le commandement envisage une mise au repos par une mutation vers l'arrière.

C'est en signe d'attachement envers ce premier avion de combat,... que Guynemer décidera de baptiser tous ses avions le *Vieux Charles*.

Mais le 11 septembre 1917 à 8h30, Guynemer décolle, aux commandes de son *SPAD XIII*, avec à ses côtés et en patrouille le lieutenant Bozon-Verduraz. À 9h25, près de Poelkapelle, Guynemer aperçoit un avion d'observation allemand et plonge dans sa direction tandis que son équipier ayant décelé quatre *Fokker* au-dessus d'eux fonce à leur rencontre. Après dispersion et ayant perdu de vue son chef, Bozon-Verduraz rentre seul...

La disparition du capitaine Georges Guynemer ne sera officialisée par les autorités françaises que le 25 septembre.

Les circonstances exactes de sa disparition feront l'objet de plusieurs versions, cependant, de l'aveu du pilote allemand l'ayant abattu et relaté par l'as allemand, le lieutenant Menckhoff descendu dans nos lignes dix mois

plus tard : les deux mitrailleuses de Guynemer, enrayées, il fut rejoint et abattu. Les témoignages des soldats allemands confirment que le malheureux Guynemer a été retrouvé mort dans son avion avec une balle dans la tête. Un tir de barrage des troupes anglaises, postérieur au crash, a détruit l'avion mais le corps du disparu aurait été enterré avec les honneurs militaires à Bruxelles.

Sa carte d'identité, restituée par les autorités allemandes en 1938, est conservée parmi les objets appartenant aux traditions de l'escadron de chasse 1/2 *Les Cigognes* unité stationnée sur la BA 116 de Luxeuil-les-bains.

Le capitaine Georges Guynemer, héros légendaire aux 53 victoires aériennes homologuées et 29 victoires probables, officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille militaire, de la croix de guerre 1914/1918 avec 25 palmes et des plus grandes décorations étrangères, âgé de moins de 23 ans lors de sa disparition, a été une grande source d'inspiration dans l'effort de guerre du peuple français, dans la détermination combattante des soldats au front. Il a été, est et restera une grande source de motivation, d'enthousiasme et de prestige pour tous les personnels de l'armée de l'Air et de l'Espace. ★

Pierre Olivier,
officier de la Légion d'honneur,
Médaille militaire,
officier de l'Ordre national du mérite.

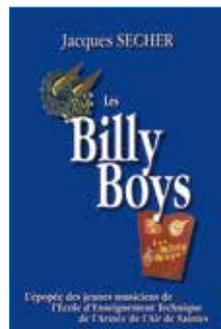


Crédit photos : Service historique de la Défense, Vincennes

Georges Guynemer à bord d'un *SPAD VII* fin 1916 ou début 1917.

LES BILLY BOYS

Par Jacques Secher



Jacques Secher a intégré, dès l'âge de 15 ans, l'École d'enseignement technique de l'armée de l'Air de Saintes et a suivi durant deux années une formation générale et technique. Pendant cette période de scolarité, il a eu le bonheur d'appartenir à l'orchestre des Billy Boys, le premier orchestre populaire de l'armée de l'Air qui se produisait autant sur les bases militaires que dans des manifestations civiles.

Cet orchestre a vécu de 1963 à 1983 et a drainé durant ces deux décennies plus de 250 arpètes musiciens se remplaçant au fil des promotions.

Cette époque marquante de sa vie est restée vivante dans un petit coin de son cœur et, 50 ans après ses premiers pas dans cet orchestre, il a eu une envie irrésistible de raconter cette merveilleuse histoire où la musique et l'amitié étaient le dénominateur commun.

À travers ces quelques pages il va **vous relater l'histoire** d'une aventure extraordinaire qui, à partir d'une belle et courageuse initiative, va créer puis enraceriner la légende et marquer sur plusieurs décennies la vie de quelques apprentis mécaniciens de l'armée de l'Air, **vous retracer tout le parcours** de cette entreprise, de sa naissance à sa gloire jusqu'à sa disparition, **vous faire vivre la destinée de ce groupe** de copains que la musique rassemble se succédant aux rythmes des promotions. **Et enfin vous raconter le travail colossal réalisé** pour la promotion et la reconnaissance de cet orchestre qui, sans l'énergie et la passion du fondateur, Michel Banliard, n'aurait jamais pu exister.

Prix indicatif 23 euros – Éd. J. Secher, 362 pages, N° impression 2649. Dépôt légal : 2^e trimestre 2019

→ Commande à adresser à : Jacques Secher, 5 rue de la ferme, hameau de la brosse - 78470 Saint-Lambert-des-bois. Mail : secherjacques@wanadoo.fr

SOLDAT

Par le général Cot

Le général Cot a entrepris le récit de sa carrière militaire de son entrée à Saint-Cyr en 1953 à la fin de son service actif en 1994.

Ce livre couvre la période de 1953 à 1963, date de son retour d'Algérie, ses années de formation d'officier, son premier séjour en Algérie comme commandant de la 8^e compagnie du 153^e régiment d'infanterie motorisé (RIM) dans le secteur de Souk-Ahras (Est-Constantinois), son séjour en France comme commandant d'une compagnie d'instruction de Français dans un bataillon de tirailleurs marocains et son deuxième séjour dans le même 153^e RIM, à la tête de la 7^e compagnie, tenant le poste isolé d'Aïn Zana, en avant du barrage électrifié, à la frontière tunisienne.

Ce récit met en lumière le questionnement des cadres d'active dans une guerre de plus en plus dure, dont les buts sont de moins en moins clairs et la discipline, la solidarité, le courage des appelés, pendant 28 mois, dans une exposition permanente au danger.

L'ARMÉE PRUSSIENNE EN 1870

Par Philippe Lamarque et Wolf Albes



En 1870, la Prusse écrase dans un véritable *Blitzkrieg* l'empire napoléonien. Elle réussit l'unité nationale en 1871 et devient un acteur majeur du continent européen.

L'instrument de ce succès, c'est son armée, terrible *glaive de Siegfried*, forgé par trois génies de l'organisation : Otto von Bismarck, Albrecht von Roon et Helmuth von Moltke.

Comment l'année terrible et ses événements majeurs – Sedan, le siège de Paris, la proclamation du Deuxième Reich dans la galerie des Glaces de Versailles, le traité de Frankfurt, l'annexion de l'Alsace-Moselle – ont-ils pu s'enchaîner aussi rapidement ?

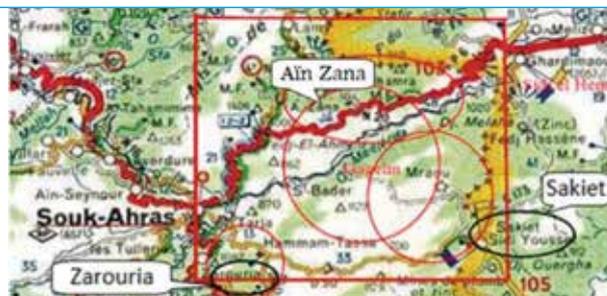
Comment la Prusse parvient-elle à lever la plus formidable armée terrestre de son époque, en réunissant quelques petites armées jadis rivales et les articuler en corps d'armées loyaux, souples manœuvriers et redoutablement efficaces ?

Comment inventent-ils la figure archétypale – la Gestalt – de l'officier prussien, réincarnation des chevaliers teutoniques ?

Comprendre l'armée prussienne, ses mécanismes, son ordre de bataille et sa doctrine d'emploi en 1870 donne aussi les clés des deux guerres mondiales à venir...

Philippe Lamarque a publié une quarantaine de livres et plusieurs centaines d'articles sur l'histoire militaire.

Prix indicatif 19 euros – Édition AtlantiS, 140 pages, ISBN 978-3-932711-81-7



Ce livre intéressera les anciens combattants d'Algérie mais aussi celles et ceux, des plus jeunes générations, qui connaissent mal cette guerre de huit ans dont on ne disait pas le nom et qui aurait pu se terminer de manière moins ignominieuse.

Prix indicatif 20 euros (+8 de frais d'envoi) – 140 pages

→ Commande à adresser à :
Général Cot, 42, rue Chardon-Lagache - 75016 Paris
Mail : jeancot@orange.fr

Nous remercions tous les donateurs pour leur générosité. La solidarité est le moteur de l'action de la SNEMM.
(Pour toutes questions, contacter José Miguel REAL : 07 87 67 15 83 ou entraide@snemm.fr).

ENTRAIDE - DONS INDIVIDUELS			
Dpt	Nom, Prénom	Montant	
6	PRETO Willy	50,00 €	
8	SIQUET Jean	25,00 €	
11	BOILLON Simone	20,00 €	
14	PERNUIT Claude	50,00 €	
	BONNEAU Michel	50,00 €	
	BONNIDAL Franck	20,00 €	
	CAREME Frédéric	30,00 €	
	DAOUT Roger	30,00 €	
	DUMONTET Bernard	20,00 €	
	EON Camille	20,00 €	
	18	HUGON Thierry	50,00 €
	MILLAN Léopoldo	50,00 €	
	MINGOT Jacques	20,00 €	
	MORIN Marie-Louise	30,00 €	
	PATARY Jean	50,00 €	
	POUYET Lucien	78,00 €	
	SILLIAUME Bernard	50,00 €	
25	VARDANEGA Odette	39,00 €	
26	PAULIN Michel	25,00 €	
	BONARD Eliane	50,00 €	
	CHEVILLOT Bernard	80,00 €	
	CUPILLARD Emma	50,00 €	
	JULLIAN André	40,00 €	
	30	LEBLANC Bernard	30,00 €
		N'GUYEN VAN MEO Michel	30,00 €
		PAVILLA Blaise	30,00 €
	TOUZART Huguette	20,00 €	
31	VERAT Renotte	50,00 €	
	AMILLARD Georges	50,00 €	
	PONS Edouard	50,00 €	
	32	SABATHIER Gilbert	40,00 €
		SACHETTI Laurent	50,00 €
	SCARSCELLI André	30,00 €	
34	JOVERT Jacques	50,00 €	
40	ALBERTI COSME Robert	30,00 €	
42	CERET Jean	40,00 €	
	DUPONT Marcelle	20,00 €	
	44	GUILLOU Jean	15,00 €
		LASNIER Robert	300,00 €
		MARTIN Michel	30,00 €
		MEDINA Jeannine	30,00 €
50	ERIGNOUX Bernard	50,00 €	
54	PETIT-JACQUES Pierre	25,00 €	
	56	GOBART Marie-Thérèse	10,00 €
		RIOU Vincent	10,00 €
	BACH Suzanne	10,00 €	
		BECUWE renée	10,00 €
	57	FISCHER René	10,00 €
		GEHRING Madeleine	10,00 €
		GRZELCZYK Jean	200,00 €

ENTRAIDE - DONS INDIVIDUELS		
Dpt	Nom, Prénom	Montant
57	KLOSKOWSKI Joseph	10,00 €
	MOMPER Roger	10,00 €
58	COLIN Marie	10,00 €
	COSTE Marcel	10,00 €
	LANGLOIS Daniel	10,00 €
59	BRUYANT-GHIENNE Michel	10,00 €
	BRUYANT-GHIENNE Michel	100,00 €
60	REMY Pascal	100,00 €
64	FABRE Roger	20,00 €
66	AGUILERA Jean	100,00 €
	ALIX Paulette	19,00 €
	ANGELIQUE Lydie	18,00 €
	BEDBEDER Andrée	100,00 €
	BOISNARD Bernard	50,00 €
	BOUCHARD Fernande	35,00 €
	BOUCHARD Fernande	25,00 €
	GRELLET Christiane	50,00 €
	KAMPIYELO Pierre	30,00 €
	LAKENBRINK HENRICH	25,00 €
	LHERNOULT Elyane	100,00 €
	MATHIEU-GALLET Edith	25,00 €
	MAZURIER Jacqueline	25,00 €
	MENDOZA Mercedes	25,00 €
	MONTAGNE Jacqueline	31,00 €
	NIOX-CHÂTEAU Hélène	30,00 €
	ORTEGA Gilbert	30,00 €
PAGES Roger	100,00 €	
SANCHEZ Maria	60,00 €	
VIVES Francine	8 000,00 €	
VIVES Joseph	200,00 €	
WELTI Marie-Andrée	200,00 €	
68	AUBRY Daniel	15,00 €
	DORiot Renée	500,00 €
69	BOYER Michel	500,00 €
73	BRANFAUX Claude	40,00 €
74	MAUVEAUX Jean-François	19,00 €
75	FEVRIER Evelyne	50,00 €
	GARCIA Avraam	70,00 €
	HERY Patrick	50,00 €
	BRUNET René	40,00 €
	BELISSA Alain	30,00 €
80	DEBARGE Alain	21,00 €
	DEBARGE Alain	25,00 €
83	DUPUIS Claude	19,00 €
	PEURON Joseph	119,00 €
	REICH Gunter	40,00 €
	VOISIN Henri	73,00 €
92	COUTURAUD Serge	25,00 €
94	AMADIEU Claude	20,00 €
		TOTAL 3 887,00 €

ENTRAIDE – DONNS SECTIONS			
Dpt	N° de section	Nom	Montant
2	481	AISNE	300,00 €
3	740	LAPALISSE	50,00 €
11	1061	CORBIERES ET MINERVOIS	400,00 €
	216	CARCASSONNE	6,00 €
	204	CASTELNAUDARY	50,00 €
	1470	BRAM	50,00 €
14	220	LISIEUX DEAUVILLE TROUVILLE-SUR-MER	800,00 €
18	512	VIERZON	60,00 €
21	19	DIJON	110,00 €
24	833	THIVIERS	200,00 €
27	1043	LOUVIERS & ENVIRONS	150,00 €
29	1753	PAYS BIGOUDEN	150,00 €
30	161	ALES	200,00 €
34	1562	MEZE	300,00 €
51	1687	FISMES ET ENVIRONS	150,00 €
54	1234	CIREY SUR VEZOUZE	500,00 €
56	1690	GOURIN-LE-FAOUE	500,00 €
	43	LORIENT-LANESTER-GROIX	100,00 €
	333	HENNEBONT ET SES ENVIRONS	150,00 €
57	698	SAINT-AVOLD	160,00 €
58	153	NEVERS	150,00 €
65	1685	TRIE SUR BAISE	100,00 €
	722	VIC EN BIGORRE / MAUBOURGUET	100,00 €
66	1676	RIVESALTES	80,00 €
	1668	CANET PLAGE	500,00 €
	1716	ALBERES CÔTE VERMEILLE	220,00 €
	1621	ST CYPRIEN	55,00 €
	1801	BAGES	200,00 €
72	76	LA FLECHE	350,00 €
	1796	COULAINES	100,00 €
75	UD 75	PARIS	3 229,50 €
78	13	VERSAILLES	500,00 €
	1183	PLAISIR GRIGNON	200,00 €
82	1423	SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE	1 000,00 €
83	1754	VALLEE DE L'ISSOLE	100,00 €
	344	LA SEYNE-SUR-MER	1 050,00 €
86	616	CIVRAY	100,00 €
92	1740	VILLENEUVE-LA-GARENNE	2 000,00 €
93	478	GAGNY	250,00 €
	868	LE BOURGET	500,00 €
96	646	LA REUNION	400,00 €
TOTAL 15 570,50 €			

DONNS SECTIONS EN FAVEUR DES SINISTRÉS			
Dpt	N° de section	Nom	Montant
62	162	ARRAS	500,00 €
TOTAL 500,00 €			

DONNS INDIVIDUELS EN FAVEUR DES BLESSÉS		
Dpt	Nom	Montant
21	FRANCE Alain	100,00 €
29	TANNEAU Louis	50,00 €
34	JEANNOUTOT Robert	20,00 €
37	AIGRET Claude	15,00 €
	RAYMOND Mathieu	20,00 €
66	BOULANGE Jean-François	50,00 €
91	ACCESS PROTECTION	4 000,00 €
TOTAL 4 255,00 €		

DONNS SECTIONS EN FAVEUR DES BLESSÉS			
Dpt	N° de section	Nom	Montant
29	1753	PAYS BIGOUDEN	100,00 €
62	162	ARRAS	500,00 €
83	1754	VALLEE DE L'ISSOLE	100,00 €
	003	TOULON	50,00 €
TOTAL 750 €			

DONNS PARTICULIERS ET SECTIONS EN FAVEUR DU LIBAN		
Dpt	Nom, Prénom ou Section	Montant
10	CHARLES-ACHILLE Marius	40,00 €
11	MAUREL Daniel	100,00 €
29	LOUSSOUARN	10,00 €
30	BEAULIEU Jean-Pierre	25,00 €
33	PESSAC	40,00 €
33	1807° section	40,00 €
58	PETILLOT Robert	10,00 €
59	286° section	200,00 €
62	TRONQUEZ Daniel	30,00 €
62	UD 62	100,00 €
62	MAURY Jean-Claude	20,00 €
62	DEBONNE Rolande	40,00 €
62	162° section	270,00 €
67	REAL José	50,00 €
72	UD 72	100,00 €
72	569° section	60,00 €
77	GELLIBERT François	60,00 €
79	LAMY Patrick	30,00 €
79	BRAUD Josette	10,00 €
82	DESSAUX Henry	60,00 €
82	DESSAUX Hélène	30,00 €
82	CAULAT Léon	50,00 €
83	FONTANAUD Jean	30,00 €
85	BUTON Jean	40,00 €
92	626° section	100,00 €
TOTAL 1 575,00 €		

DONS SECTIONS EN FAVEUR DES PUPILLES			
Dpt	N° de section	Nom	Montant
7	1157	PRIVAS	11,59 €
8	179	RETHEL	300,00 €
12	1496	MILLAU	7,16 €
	1496	MILLAU	100,00 €
14	1450	ARGENCES	100,00 €
17	803	SURGERES	50,00 €
	600	ÎLE D'OLÉRON	200,00 €
	704	ÎLE DE RÉ	50,00 €
22	452	SAINT-QUAY-PORTRIEUX	7,16 €
24	1789	NONTRON	100,00 €
27	1165	ANDELYS-ANDELLE-VEXIN	100,00 €
29	1792	SCAER BANNALEC	100,00 €
31	1643	SAINT-GAUDENS	100,00 €
33	12	BORDEAUX	150,00 €
	242	LIBOURNE - CASTILLON	53,27 €
	1058	COUTRAS	86,59 €
35	1101	DOL DE BRETAGNE	150,00 €
	143	CÔTE D'ÉMERAUDE	100,00 €
37	1838	AMBOISE	18,75 €
	1837	B.A. 705 TOURS	18,75 €
39	479	DOLE	15,90 €
41	124	VENDÔME	18,75 €
43	747	LE PUY-EN-VELAY	18,75 €
54	609	BACCARAT	7,16 €
	384	TOULOUS	225,00 €
56	333	HENNEBONT ET SES ENVIRONS	18,75 €
57	719	MORHANGE	11,59 €
58	1181	COSNE-COURS-SUR-LOIRE	100,00 €
59	34	LILLE	11,59 €
61	496	ARGENTAN	18,75 €
62	1095	LILLERS	18,75 €
	162	ARRAS	500,00 €
66	1801	BAGES	200,00 €
68	308	COLMAR	37,50 €
70	316	LUXEUIL-LES-BAINS	18,75 €
72	569	MAMERS	137,50 €
	1796	COULAINES	100,00 €
77	611	LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE	150,00 €
81	426	CASTRE	150,00 €
83	1708	ROQUEBRUNE - LE MUJY	33,07 €
86	1109	SAINT-JEAN-DE-SAUVES	250,00 €
88	408	REMIREMONT ET ENVIRONS	37,50 €
93	868	LE BOURGET	18,75 €
94	1710	SUCY-EN-BRIE	25,91 €
TOTAL			3927,24 €

DONS INDIVISUELS EN FAVEUR DES PUPILLES		
Dpt	Nom, Prénom	Montant
17	GERVAIS Jean	25,00 €
26	COMBRISSEON Marguerite	7,16 €
	PAULIN Michel	169,00 €
37	DELPECH Bernard	18,75 €
44	LEPINE Liliane	35,00 €
49	RUIZ Bernard	40,00 €
54	FRINGANT Eliane	20,00 €
	GANTERT Gabrielle	25,00 €
	VEITMANN Sheila	50,00 €
56	CHAQUIN Claudette	119,00 €
65	LARRIBERE Serge	19,00 €
69	JOUBERT Patrice	25,00 €
70	DORIOU Jacques	69,00 €
74	MAUVEAUX Jean-François	10,00 €
75	DUPOIT Gérard	19,00 €
	HERY Patrick	31,00 €
	KERN Hans	25,00 €
	MADJIDI Abdelhafid	10,00 €
80	BERQUER Bernadette	10,00 €
85	VILLAN Jean-Claude	150,00 €
91	BOURDEAU Guy	19,00 €
	BOURGIN Simone	20,00 €
	GUERBE Guy	30,00 €
	POLLET Yann	19,00 €
Allemagne	VOEGELI Jean-Jacques	10,00 €
TOTAL		974,91 €

DONS INDIVISUELS EN FAVEUR DU MONUMENT AMICITIA		
Dpt	Nom, Prénom	Montant
62	LESCOUTRE Patrick	30,00 €
83	DROESCH Michel	30,00 €
62	PERDU Maurice	100,00 €
TOTAL		160,00 €



SAVEZ-VOUS QUE LA SNEMM EST HABILITÉE À RECEVOIR VOS LEGS ET DONATIONS ?

Reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 1922, la Société Nationale d'Entraide de la Médaille militaire est habilitée à recevoir des legs et donations. Ces libéralités lui permettent de maintenir ses actions de soutien à un niveau substantiel.

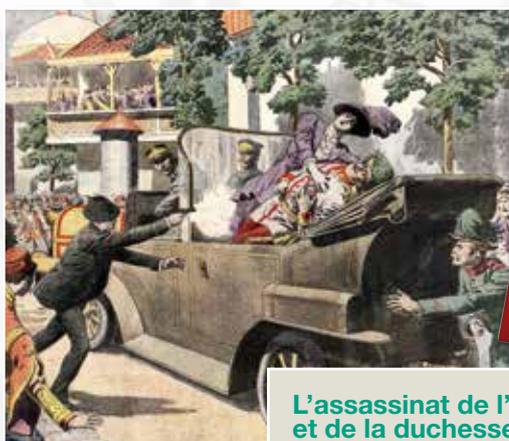
Pour tous renseignements : 01 45 22 68 11

Agenda historique

La chute de Dien Bien Phu

Après cinquante-sept jours de combats, la chute de Dien Bien Phu provoque un profond choc psychologique en France. Pourtant cette défaite qui a coûté 1471 tués du côté français, plus de 10 000 au Vietminh, n'est qu'une péripétie dans la lutte et ne compromet pas de façon irrémédiable l'équilibre des forces. Mais la campagne contre la guerre s'amplifie. La publication par l'Express et France Observateur du rapport secret d'Ely et de Salan provoque la démission du secrétaire d'État chargé des relations avec les pays associés. Le ministère Laniel semble condamné. À Genève, le représentant d'Ho Chi Minh présente la proposition de la République démocratique du Viêt-Nam qui réclame la reconnaissance de l'indépendance et le retrait de toutes les troupes étrangères. L'URSS (Molotov) soutient le Viêt-Nam et abandonne Bidault.

MAI
9-30
1954



JUIN
18
1914

L'assassinat de l'archiduc et de la duchesse d'Autriche

L'archiduc François Ferdinand, prince héritier d'Autriche, et son épouse morganatique, la duchesse de Hohenberg, font leur entrée à Sarajevo, en Bosnie. Ils ont pris place dans une automobile découverte lorsqu'une première fois une grenade est lancée sur le véhicule. Une heure plus tard, nouvel attentat. Il est perpétré par un étudiant serbe. Mais cette fois l'assassin a réussi : François Ferdinand et son épouse sont mortellement atteints. Ce drame va servir de prétexte à la double monarchie pour intervenir en Serbie et réaliser son vieux rêve de domination dans les Balkans. L'opposition de la Russie provoquera la Première Guerre mondiale.



JUIN
18-19
1920

L'appel à la Résistance

Les Allemands atteignent Brest, Tours, Blois, Orléans (incendiés et bombardés). Ils foncent vers le sud. À Saumur, les élèves de l'école de cavalerie, aidés par ceux de Saint-Maixent, opposent une résistance courageuse. À Saint-Nazaire, le *Jean Bart*, à peine achevé parvient à s'enfuir. Il y a également des combats d'arrière-garde à Gien et à La Charité-sur-Loire. Le même jour, de Londres, de Gaulle lance son fameux appel à la B.B.C. :

«Moi général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialisés des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi.»

Cet appel, c'est encore celui d'un chef militaire. Le lendemain, le tournant est pris et c'est maintenant un chef politique qui, le mercredi 19 juin, s'adresse à tous les Français et cette fois au nom de la France :

«À l'heure où nous sommes, tous les Français comprennent que les formes ordinaires du pouvoir ont disparu. Devant la confusion des âmes françaises, devant la liquéfaction d'un gouvernement tombé sous la servitude ennemie, devant l'impossibilité de faire jouer nos institutions, moi, général de Gaulle, soldat et chef français, j'ai conscience de parler au nom du peuple de la France.»

JUILL
14
1924

Remise de la Médaille militaire

Succédant à Alexandre Millerand démissionnaire, Gaston Doumergue, à l'accent méridional savoureux, devait devenir rapidement populaire par ses manières affables et son sourire. Élu en juin 1924, il inaugure son septennat par une remise de décorations distribuées à l'occasion du défilé du 14 juillet. Ce jour-là, les généraux Nollet, Targe, et Degoutte, se verront remettre la Médaille militaire des mains du président de la République.

Gaston Doumergue



Jeunes médaillés militaires ! Il n'y a pas d'âge pour les braves

Lorsque le prince Louis-Napoléon a créé la Médaille militaire, il l'a fait pour réparer une injustice. En effet, le futur Napoléon III était un soldat, un vrai, il devait tout à l'armée et il avait le souci de la troupe. S'apercevant que les petits, les sans grades n'étaient pas récompensés des épreuves consenties pour le service de la France il a fait naître par le décret du 29 février 1852 notre prestigieuse médaille.

Le 21 mars suivant lors d'une cérémonie où la Médaille militaire était concédée pour la première fois, il déclare : « *Quand on est témoin comme moi de tout ce qu'il y a de dévouement, d'abnégation et de patriotisme dans les rangs de l'armée, on déplore souvent que le gouvernement ait si peu de moyens de reconnaître de si grandes épreuves et de si grands services* ». Il ajoute, parlant de la médaille, « *C'est peu, certainement, mais ce qui est beaucoup, c'est le ruban que vous porterez sur la poitrine et qui dira à vos camarades, à vos familles, à vos concitoyens, que celui qui le porte est un brave* ».

La bravoure ne s'apprend pas, elle s'impose face au danger et elle s'empare d'un être sans qu'il ne s'en aperçoive. L'âge dans ces cas-là n'entre pas en ligne de compte.

Prenons l'exemple de deux jeunes Français qui ont reçu la Médaille militaire pour un acte de bravoure qui s'est passé lors de leurs 16 ans.



Claude Roy, fier de présenter son diplôme qui accompagne l'attribution de la médaille d'or de la SNEMM.

Le premier n'était pas prédisposé à être héroïque pourtant. Le 20 août 1944, une ambulance de la Croix-Rouge roule de Tours vers Loches. Au volant, mademoiselle de Maraimbois chef de la section sanitaire. Deux hommes l'accompagnent, un stagiaire et le docteur J-E. Roy, professeur à l'école de médecine de Tours.

Sur le marchepied côté droit, un jeune homme de 16 ans porteur du brassard des Équipes nationales, **Claude Roy**, fils du docteur. Peu d'Allemands sur les chemins, mais soudain, la route est barrée par des arbres abattus. Demi-tour pour chercher un autre passage. Après un virage, des rafales de fusils mitrailleurs crépissent de chaque côté de la route. Des Allemands. La voiture s'arrête sur place, mais malgré les insignes de la Croix-Rouge, des rafales sont encore tirées « *Terrorist ! Heraust ! Heraust* ».

Le docteur Roy est blessé à la tête, seul Claude est indemne. Les Allemands ordonnent aux personnes valides de les suivre, mais Claude ne veut pas abandonner son père et baisse les bras. « *Bras levés ! Bras levés ! Schnell ! Schnell !* »

Une rude poussée vers la route, puis à bout portant, il décharge son arme dans le ventre de Claude qui tombe. Les blessés sont laissés sur la route, le docteur Roy et son fils sont considérés comme morts. Il est 17 heures.



Près de son diplôme, le portrait de Claude Roy. Il a reçu la Médaille militaire et le croix de guerre avec palme le 18 mai 1946 à l'âge de 18 ans.

Le père et le fils se parlent, essaient de se reconforter. Ils prient, car pour le docteur Roy seul Dieu peut les sauver. Ils prennent des nouvelles de l'un de l'autre. Dans la nuit, les Allemands prennent les deux corps et les mettent dans une grange, interdisant à la population de les secourir. Ce n'est que dans la matinée qu'un vieillard ose les secourir. Faute de voiture, ils sont transportés en charrette sur les 5 kilomètres qui les séparent de Genillé. Cela fait plus de 24 heures qu'ils sont blessés et sans soin. Puis départ en voiture pour Loches où ils arrivent vers minuit pour être opérés. Le docteur Roy est opéré en premier, Claude n'ayant que peu de chances de survie : double perforation de l'intestin grêle. Blessure devant être opérée dans les six heures. Il y en a trente. Le Maquis de Loches fit transporter Claude à Tours puis à Paris pour y être soigné. Revenu en octobre 1944, il subit une autre intervention en juillet 1945.

Le 18 mai 1946, Claude Roy est convoqué à une cérémonie avec remise de décorations à Loudun. C'est ainsi qu'il reçut de l'amiral Ortoli la Médaille militaire et la croix de guerre avec palme. Il a 18 ans.

La bravoure ne s'apprend pas, elle s'impose face au danger et elle s'empare d'un être sans qu'il ne s'en aperçoive.

Pour le second, c'est une tradition familiale que de servir la France. **Bernard de Lattre de Tassigny** est le fils unique du maréchal Jean de Lattre de Tassigny.

En septembre 1943, il organise, avec sa mère puis avec le concours de la résistance, l'évasion de son père de la prison de Riom.

Le général de Lattre, se ralliant au général de Gaulle, rejoint Londres en octobre 1943 puis Alger en décembre. S'ensuit, pour Bernard de Lattre et sa mère, une période de clandestinité qui ne s'achève que par leur exfiltration organisée par la Résistance et les services secrets de Londres. Partant de Paris en mars 1944, ils traversent la France, puis l'Espagne pour rejoindre Alger, via Gibraltar. Désireux de s'engager dans les Forces françaises libres, Bernard de Lattre est trop jeune pour être admis dans l'armée qui se prépare pour le débarquement en Provence, néanmoins, devant sa volonté de combattre, le général de Gaulle lui accorde une dispense d'âge. Le 8 août 1944, il est affecté au 2^e régiment de



En Indochine, le général de Lattre décore son fils, le lieutenant Bernard de Lattre. Archives musée des Deux Victoires.

Dragons. Durant les combats pour la libération d'Autun, en septembre 1944, il est grièvement blessé. Il reçoit la Médaille militaire des mains du colonel Demetz, commandant le 2^e dragons, lors d'une prise d'armes le 23 février 1945 en présence de son père qui lui donnera l'accolade. Il a 16 ans.

Notre histoire, depuis aussi longtemps que nous pouvons remonter dans notre mémoire collective, fourmille de ces faits d'armes, de ces actes héroïques qui aujourd'hui encore font le ciment de nos armées où, comme de dignes héritiers de leurs aînés nos soldats perpétuent ce sentiment d'amour de notre pays pour lequel la bravoure s'impose à eux comme une évidence. Ils sont nos braves.

Nous noterons, pour les deux récits évoqués, que l'histoire est malicieuse, car elle nous fait parler d'une médaille créée par un futur empereur remise au nom de la République à un jeune aristocrate et à un jeune français se nommant « Roy ».

« Valeurs et discipline » notre merveilleuse devise vieille de 169 ans reste d'actualité.

« Valeurs », parce qu'il est du devoir d'un soldat de tirer la manche de son chef pour attirer son attention afin de lui dire « la situation est grave ! » et « discipline » parce que le règlement, comme la bravoure, s'impose au soldat pour qui le service de la France ne se négocie pas. ★

Major (H) Alain Bonte
Médaille militaire,
président de la 1150^e section de Coëtquidan.

2B CORSE-DU-SUD 212 – Ajaccio

Assemblée générale



Notre assemblée générale s'est déroulée le 14 mars 2021 à la Maison du Combattant.

Guy Hospital, président sortant devant quitter la Corse, a félicité au nom des membres de la 212^e le nouveau président Marcel Parigi.

La cérémonie commémorant le devoir de mémoire a eu lieu en présence des autorités civiles, militaires, des présidents d'associations patriotiques, des adhérents et des familles à la stèle dédiée aux Médailleurs militaires. Lors de son allocution le président sortant a remercié les participants pour leur présence qui souligne l'intérêt porté au devoir de mémoire et à la section.

Il a ensuite rendu hommage à Roger Tisserand, André Luciani et Amédée Taddel décédés en 2021 ainsi qu'aux militaires, gendarmes et policiers tués en service.

Est ensuite venu le moment de la remise de récompenses : Michel Tournaire, sous-préfet coordinateur de la sécurité intérieure de la Corse a lu et remis la lettre de félicitation de la ministre déléguée auprès du ministre des Armées, Geneviève Darrieussecq, adressée à Guy Hospital pour son dévouement au monde combattant et aux porte-drapeaux puis Jacques Vergellati, directeur départemental de l'ONAC-VG de la Corse-du-Sud lui a remis la médaille du Partenariat de l'ONAC-VG pour son investissement à la commission Mémoire. À son tour le président sortant a décoré deux membres de la section : Nadine Rotoloni, secrétaire, Helmut Muller et Jérôme Nuvoli, porte-drapeaux. Il s'en est suivi la passation du drapeau entre les deux présidents, le dépôt de gerbes, la sonnerie aux Morts, la Marseillaise et les salutations aux porte-drapeaux. L'assemblée générale s'est achevée, à la Maison du Combattant, par le verre de l'amitié et de la solidarité.

212 – Ajaccio

Marc-Aurèle Martinetti nous a quitté



C'est avec une profonde tristesse que nous avons vu partir notre ami Marc-Aurèle le 28 mars 2021 dans sa 99^e année. Il a participé aux campagnes de Tunisie, d'Italie et de France après avoir pris part au débarquement en Provence au sein de la 1^{re} Armée. Du 30 janvier 1950 au 6 avril 1952, il combat en Indochine et ensuite en Algérie du 23 août 1952 au 30 juin 1959.

Avec passion et dévouement, il a eu une vie associative bien remplie au service de la défense des droits de ses frères d'armes : de 1987 à 1990 il sera secrétaire général de la section des anciens combattants d'Ajaccio, président de la 212^e section des Médailleurs militaires d'Ajaccio de 1989 à 1997 et président de l'association départementale des anciens combattants de la Corse-du-Sud (ADAC2A) et du groupement Maginot 160. Il a été membre fondateur de l'amicale des anciens du Train et de la logistique de Corse et membre de l'association Rhin et Danube.

Président d'honneur de l'ADAC2A, également de la section, il faisait partie du comité d'honneur des

anciens combattants et de la mémoire aux côtés du service départemental de l'ONAC-VG de la Corse-du-Sud. Il faisait profiter ces associations de sa grande sagesse qu'il cultivait au quotidien. Il était titulaire de la Légion d'honneur (chevalier), la Médaille militaire, l'ordre national du mérite, la croix de guerre 39/45 avec citation à l'ordre du régiment.

03 ALLIER 1483 – Varennes - St-Pourçain

Notre porte-drapeau a été honoré



Au cours de la cérémonie du 8 mai 2021, Steven Cussinet, membre associé de la 1483^e a reçu l'insigne de porte-drapeau 1^{er} échelon des mains d'Emmanuel Ferrand, maire de Saint-Pourçain sur Sioule et conseiller régional.

Steven était entouré de Thierry Michaud, président de la section, Marc Lacourt, président d'honneur et de Jean-Paul Pouyadoux délégué départemental.

13 BOUCHES-DU-RHÔNE 828 – La Ciotat

La médaille associative d'or à Emmanuel Peinado



Installé depuis longtemps à La Ciotat, Emmanuel Peinado est né à Oran le 20 novembre 1920. Il a été coiffeur puis instructeur en coiffure en Algérie avant de rentrer en France et de commencer une longue carrière dans la Police nationale à Marseille, puis à la Police judiciaire à Paris. Il a également effectué un parcours militaire exceptionnel.

À tout juste 20 ans, il s'est engagé dans un régiment de l'Arme blindée et cavalerie et a pris part aux différentes opérations lors de la Seconde Guerre mondiale. Il a ensuite combattu lors des campagnes d'Algérie, du Maroc, de la Tunisie avant celle de France en Normandie et en Alsace. Il a participé à la libération de la Tour Eiffel et de l'École militaire et a été cité deux fois par le général Leclerc.

Titulaire de deux croix de guerre, il a été nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Il arbore des distinctions militaires américaines, canadiennes, britanniques et autres...

Notre centenaire a reçu le diplôme d'honneur pour 50 ans et plus d'attribution de la Médaille militaire. « Il a toujours été un exemple pour ses camarades de combat, il l'est encore pour la jeune génération engagée dans des missions d'opérations extérieures », a déclaré Jean-Baptiste Lima, président des Médailleurs militaires de La Ciotat. Entouré d'élus ciotadens et de la porte-drapeau Hélène Bastide, Arlette Salvo, maire de La Ciotat, a décerné à Emmanuel la médaille de la ville et Jean-Baptiste Lima lui a remis la médaille d'or de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire. Calme et souriant, il a reçu avec simplicité les félicitations des participants.

22 CÔTE D'ARMOR 486 – Fréhel

1941 : hommage rendu à quinze jeunes



À Port-Nieux, la 486^e section des Médailleurs militaires et l'UNC (UNC) de Fréhel-Plévenon, ont rendu hommage à ces 15 jeunes qui ont tenté, en 1941, de rejoindre la France Libre à bord d'un bateau de pêche, le *Buhara*, afin de s'engager dans la RAF. Étaient présents Hervé Van Praag, Michèle Moisan respectivement maires de Plévenon et de Fréhel, les porte-drapeaux, une petite assistance parmi laquelle le neveu de Jean-Magloire Dorange (29 ans) et le fils de Maurice Quéret, le benjamin du groupe (16 ans). Bernard Pinaud, président de l'UNC a relaté l'histoire : « Il y a 80 ans, le 12 février 1941 à 20h15, ces jeunes pilotes ou élèves pilotes ont tenté de rejoindre l'Angleterre. Le 13 février matin, le bateau est arraisonné par un patrouilleur allemand au large de Guernesey. À Cherbourg ils sont remis à la Gestapo. Jean-Magloire Dorange et Pierre Devouassoud sont fusillés, le 12 avril, à l'abbaye de Montebourg. Le 28 avril, leurs camarades sont déportés en Allemagne et seront libérés au printemps 1945 ».

Puis Michel Gambus, ancien pilote, a lu la lettre d'adieu de Pierre Devouassoud : « Mes très chers parents, je vous écris cette dernière lettre qui vous sera remise certainement par un officier allemand [...]. J'estime que j'ai très bien agi et je ne regrette rien. Je ne cache pas que j'aurais préféré une mort plus anonyme en combat aérien [...]. Toi mon Cher Papa, tu sauras dire à tous que je ne suis pas un lâche, tu pourras être fier de ton fils. Quant à toi, ma Chère Maman, je pense à ta douleur lorsque tu apprendras le sort qui m'a été réservé [...]. Ce que j'ai fait, j'estime que c'était mon devoir ». À suivi un dépôt de gerbes par Hervé Van Praag et Michel Poilvé, président de la 486^e, au pied de la plaque comportant les noms de ces quinze jeunes hommes, au son du Chant des partisans joué à la trompette et à la cornemuse.

24 DORDOGNE 25 – Périgueux

Hommage à l'adjudant Robert Bonn



La 25^e section de Périgueux est triste. Notre doyen Robert Bonn est décédé le 02 mai 2021.

Robert est né le 29 septembre 1919 à Strasbourg et s'est engagé pour 5 ans dans la Marine, classe canonnière le 06 novembre 1936, il a participé à la campagne contre l'Allemagne et l'Italie. Démobilisé en août 1941, et afin d'échapper au service

du travail obligatoire (STO), il vient en Dordogne à Grignols et travaille dans l'usine de chaussures Bata. Du 06 juin 1944 au 12 décembre 1944, il intègre le groupe René Bataillon Burgeaud dans les Forces françaises de l'intérieur. Le 31 août 1944, il signe un engagement au titre de l'Armée secrète et le 1^{er} novembre 1944, il s'engage pour la durée de la guerre au titre de l'artillerie.

Il est démobilisé le 15 octobre 1945 par la prévôté de la Dordogne. Le 03 septembre 1946, il entre à l'école préparatoire de Gendarmerie de Pamiers. Le 19 mai 1951, il débarque à Saïgon pour rejoindre la 1^{re} Légion de marche de Garde républicaine au

détachement de Giadinh. Après deux années durant lesquelles il se verra décerner deux citations à l'ordre de la brigade, il rejoindra la France le 07 juin 1953 à la 1^{re} région bis de la Garde républicaine.

Du 30 mai 1955 au 18 avril 1956, il participe au maintien de l'ordre en Algérie et est blessé à la tête le 10 novembre 1955 à El Milia. Du 10 mai 1956 au 03 janvier 1957, il poursuit sa campagne au Maroc, puis retour en Algérie du 06 juin 1957 au 19 décembre 1962 où il est cité à l'ordre de la brigade le 14 novembre 1958.

L'adjudant Bonn termine sa carrière dans la Gendarmerie mobile au 2^e groupement, 1^{er} escadron à Maison-Alfort et prend sa retraite le 07 novembre 1972 pour se retirer à Grignols où il s'investit dans l'associatif.

Il était titulaire de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire, de l'ordre national du Mérite et de plusieurs autres décorations.

Repose en paix.

31 HAUTE-GARONNE 1749 – Toulouse - Francazal

Georges Casamayou,
officier de la Légion d'honneur



Le 21 mars 2021 le lieutenant Georges Casamayou est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur par décret du 29 octobre 2020. L'insigne lui est remis par le colonel Alfred Voisin en présence de Raymond Le Feuvre, président du comité de Muret de la Société nationale des membres de la Légion d'honneur, ainsi que de monsieur le maire de Cugnaux et des présidents de la 1749^e section des Médailleurs militaires et de l'Union nationale des anciens combattants. Cette promotion vient récompenser une vie articulée autour de trois grandes étapes : la première est sa période militaire où il a servi dans l'armée de l'Air. Il comptabilise 9200 heures de vol dont 747 heures en mission de guerre en Algérie, comprenant notamment 150 évacuations sanitaires. La deuxième, en 1970, est sa reconversion durant vingt ans dans l'aéronautique civile, en qualité de chef de groupe d'agent technique au service après-vente de l'Aérospatiale. La dernière, son activité professionnelle terminée, officier de réserve de l'armée de l'Air, lorsqu'il s'investit tout particulièrement, au service des autres et de la mémoire, au sein d'associations

patriotiques, dont celles des anciens combattants et des Médailleurs militaires.

Il est également titulaire des décorations suivantes : Médaille militaire (1961), ordre national du Mérite, croix de la Valeur militaire.

33 GIRONDE 392 – Saint-Médart-en-Jalles

Un centenaire parmi nous



Le 1^{er} mai 2021, René Sainttaurens, membre de notre section, a fêté son 100^e anniversaire entouré de ses siens et de ses amis.

Il est né à Lencouacq (40) le 1^{er} mai 1921. Après sa scolarité il apprend et pratique le métier de coiffeur. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, il tente de partir pour l'Afrique du Nord afin de rejoindre les armées de la France libre. Il est arrêté et envoyé en Allemagne dans un camp de déportés du travail forcé de décembre 1942 à juin 1945. À son retour dans les Landes il est temporairement employé de scierie puis reprend son métier de coiffeur. En juin 1947 il épouse Régine Edaliti, de cette union naîtront deux enfants, Marie-Reine et Jean-Roger.

Sa fibre patriotique et son envie d'AFN l'incitent à s'engager dans la Gendarmerie nationale en 1952. Il est affecté au Maroc jusqu'à l'indépendance en 1958. Muté à l'escadron de Gendarmerie mobile de Bergerac, il effectue successivement 4 séjours en Algérie où il participera à de nombreuses opérations au cours desquelles il se distingue particulièrement par son courage et son dynamisme. Il est récompensé par deux citations élogieuses comportant l'attribution de la croix de la Valeur militaire avec étoile de bronze. Après une carrière de 19 ans dans la Gendarmerie mobile, il se reconvertit au titre des emplois réservés à l'École Normale de Mérignac en qualité d'agent technique. René Sainttaurens est un homme de goût, adroit, aimant travailler le bois, mais aussi un grand sportif. Il a pratiqué diverses disciplines, football, rugby et cyclisme jusqu'à un âge avancé. Il a participé à de nombreuses courses cyclistes dont la célèbre Bordeaux-Paris.

Il est adhérent de la Société nationale d'entraide de la Médaille militaire 392^e section et de l'Union fédérale des anciens combattants. Il est titulaire des

décorations suivantes : Légion d'honneur (chevalier), Médaille militaire, croix de la Valeur militaire (étoile de bronze), croix du combattant, médaille commémorative Maroc et Algérie, médaille de reconnaissance de la Nation (AFN).

Bon anniversaire René.

34 HÉRAULT 347 – Sète

Assemblée générale

L'assemblée générale de la 347 s'est tenue à huis clos avec un comité limité à six personnes : le président, Jean-Louis Delrieu, le 1^{er} vice-président Robert Vigneau, le secrétaire Maurice Faust, le trésorier Guy Cardinale et la vérificatrice aux comptes Odile Christol et Jeanine Faust qui officiait comme photographe. Il n'y a pas eu de procuration.

Exceptionnellement le vote préalable par correspondance avait été admis et chaque membre avait reçu par courrier un résumé des activités, du bilan financier, du rapport moral des dames d'entraide et du président. Ils avaient aussi à se prononcer sur le budget prévisionnel 2021, le renouvellement du bureau et l'augmentation des cotisations pour 2022. Nous avons reçu 35 réponses sur 66 membres que compte la section.

Les membres du comité ont tous été renouvelés moins un secrétaire adjoint dont le poste est vacant et qui sera proposé quand nous trouverons un volontaire. Après avoir observé une minute de recueillement pour nos anciens décédés cette année, ainsi que nos camarades tombés, victimes du terrorisme, nous avons déjeuné avec un excellent repas préparé par la présidente des dames d'entraide.



35 ILLE-ET-VILAINE 1101 – Dol-de-Bretagne

Roger Fauvel chevalier de la Légion d'honneur



Le samedi 13 mars 2021, Roger Fauvel a été fait chevalier de la Légion d'honneur par le général Jean-Paul Blin. Compte-tenu de la pandémie, la cérémonie s'est déroulée au domicile du récipiendaire. La

maire de La Boussac, Christine Fauvel, était présente ainsi que Jean-Paul Fleury, président de la 1101^e section de Dol-de-Bretagne. Monsieur Fauvel, ancien combattant d'Algérie, a servi sous les drapeaux en tant que tirailleur de 2^e classe du 24 août 1955 au 17 janvier 1957. Il a été cité à l'ordre du Corps d'armée avec attribution de la Valeur militaire avec étoile de vermeil en ces termes : « Jeune soldat courageux et dévoué, le 1^{er} mars 1956, au cours d'un engagement sur la piste de Maafa (dans les Aurès), il a été grièvement blessé à la tête et s'est battu jusqu'à l'épuisement de ses forces. Cette blessure occasionnant une incapacité totale ».

Roger Fauvel fait partie de la section depuis janvier 1980 et est titulaire des décorations suivantes : Médaille militaire (1966), Valeur militaire, médaille des blessés de guerre, croix du combattant, médaille de reconnaissance de la Nation, médaille commémorative AFN.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.



MANU FÊTES

LE CRÉATEUR FRANÇAIS DE DRAPEAUX BRODÉS

490, Allée du Millésime
26600 MERCUROL-VEAUNES

04 75 08 24 87

www.manufetes.com



FABRICATION FRANÇAISE

43 HAUTE-LOIRE 150 – Brioude

Marie Brunel est honorée



Le 20 avril 2021, Marie Brunel, centenaire et dame d'entraide de la section, a reçu la médaille d'or et le diplôme émanant de la Société nationale d'entraide de la Médaille militaire pour sa fidélité à la Société. Étaient présents outre ses enfants, le président de la section locale, Henri Tarillon, accompagné du secrétaire, Jean-Pierre Legrand et du trésorier. Le pot de l'amitié a clôturé cette cérémonie très simple mais pleine de convivialité.

44 LOIRE-ATLANTIQUE 195 – Presqu'île guérandaise

Hommage à Serge Ducloux



L'adjudant Serge Ducloux, né le 22 juillet 1929 à Saint-Nazaire, vétéran de Dien Bien Phu et prisonnier du Viet Minh s'est éteint le 26 mars 2021 à la maison de retraite Louise Michel de Saint-Nazaire.

Le 23 juillet 1947, à 18 ans, il s'engage au titre du 1^{er} régiment d'artillerie coloniale. En 1948, il est mis en route pour l'Indochine et y séjourne deux ans. De retour en 1952, il est parachuté deux fois sur le camp de Dien Bien Phu et la seconde fois, le 14 mars 1954, au lendemain de l'encercllement par les troupes du général Giap. Il sert alors au 5^e bataillon parachutiste vietnamien, sous les ordres du capitaine Botella qui rejoint le « commandant », le chef de bataillon Bigeard. Trois fois blessé, il est nommé sergent au feu le 1^{er} mai 1954 et participe aux violents combats du camp retranché jusqu'au 07 mai. Fait prisonnier par le Viet Minh, il effectue la longue marche à travers la jungle pendant deux mois, principalement la nuit, pour atteindre le camp 70, au nord de Saïgon, et connaître l'enfer de la captivité. Libéré le 22 août 1954, deux mois après le cessez le feu, il rentre en France et part de 1955 à 1957 en Algérie, période durant laquelle il participe à de multiples opérations aéroportées dont l'intervention sur le canal de Suez à Port Saïd. Il rejoint ensuite le 9^e bataillon du Génie à Mazagran puis le 9^e régiment du Génie à Angers. Après un détachement à Colomb Béchard, il rejoint le 1^{er} août 1970 le centre d'instruction interrégional du service de Santé des armées à Nantes où il prend sa retraite, le 15 septembre 1971 avec le grade d'adjudant et 24 années de service. Cette longue carrière dans les théâtres d'opérations extérieures lui a valu de nombreuses décorations et médailles commémoratives :

Légion d'honneur (commandeur 2019),
Médaille militaire (1955),
Croix de guerre TOE (3 citations),
Médaille des blessés de guerre (3 blessures),
Croix du combattant volontaire,
Croix du combattant,
Médaille d'Outre-Mer.

195 – Presqu'île guérandaise

Compte-rendu de l'assemblée générale

En raison des mesures gouvernementales imposées depuis bientôt une année, la 195^e section a tenu son assemblée générale le dimanche 21 février 2021 au domicile de son président.

Quarante-quatre adhérents ont adressé leur pouvoir et ont été représentés par les membres du comité. Après l'hommage rendu à nos disparus, le président Bonnin a tenu son discours de bienvenue et salué une fois encore l'investissement du comité. Les différents rapports ont été présentés par Jean-Jacques Carrée, secrétaire, et Alain Leclercq, trésorier, et adoptés à l'unanimité.

Malheureusement, les effectifs continuent de décroître, malgré l'arrivée de deux adhérents au début de l'année 2020. Le vivier de candidats à la Médaille militaire ou à la Légion d'honneur semble épuisé et il paraît de plus en plus difficile de recruter des OPEX qui restent toujours hésitants à rejoindre nos rangs.

Les membres du comité ont assisté aux cérémonies d'obsèques, en respectant les règles de distanciation, et les porte-drapeaux ont pu représenter la section huit fois, dans les mêmes conditions.

Durant les périodes de confinement, un courrier a été adressé à l'ensemble des adhérents pour les assurer de notre soutien et de notre éventuelle intervention en cas de nécessité. Enfin, il a été procédé au renouvellement du comité.

Après appel à volontaire auprès de nos adhérents, aucun candidat ne s'est manifesté. À l'exception de Georges Gourcy, 3^e vice-président, qui n'a pas souhaité renouveler son mandat, les membres sortants ont été reconduits. À l'issue de ce bilan, il a été procédé à la remise des récompenses : le diplôme de 25 ans et plus de détention de la Médaille militaire a été remis à Michel Gall.



46 LOT 1771 – Gramat

Georges Lavergne reçoit la médaille associative d'or de la SNEMM

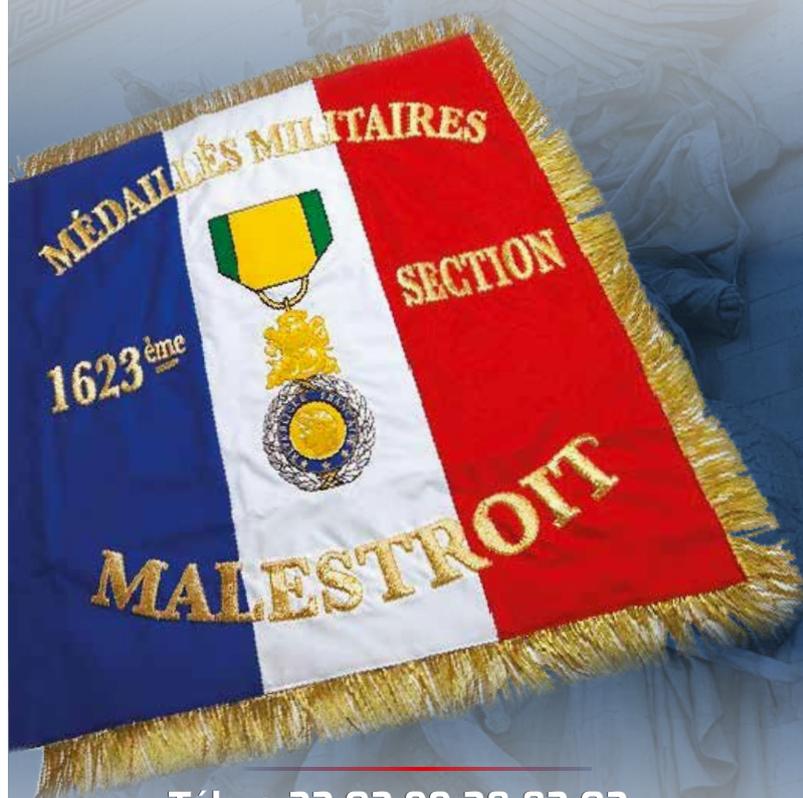
Georges Lavergne est né le 28 juin 1919 à Calviac en Dordogne. Engagé volontaire dans l'armée en mars 1939, il est fait prisonnier de guerre de juin 1939 à mai 1945 (ancien de Rawa-Ruska). Il fait ensuite carrière dans la Gendarmerie de 1945 à 1972 et est

NOUVEAU

LM Atelier
Le Mée
DEPUIS 1956

DRAPEAU BRODÉ

*Drapeaux
d'association*



Tél : + 33 02 99 38 83 02

5, rue de la cerisaie - 35760 St-Grégoire

✉ contact@drapeau-brode.fr

www.eurodrapeau.com

citée deux fois (citations des 4^e et 5^e régions militaires). La Médaille militaire lui est concédée en 1957.

64 ans après, Alain Vitrant, président de la 1771^e section des Médailleurs militaires de Gramat, Maurice Crampon, secrétaire et trésorier, ont eu l'honneur de lui remettre, le 1^{er} mars 2021, la médaille associative d'or au nom du président général de la SNEMM, José Miguel Real. La Médaille militaire est la plus haute distinction militaire française destinée aux sous-officiers et aux militaires du rang. Elle peut être concédée en récompense de services exceptionnels aux officiers généraux. Souvent appelée la Légion d'honneur du sous-officier, la Médaille militaire est la troisième décoration française dans l'ordre de préséance, après l'ordre de la Légion d'honneur et l'ordre de la Libération. La Médaille militaire peut être également attribuée aux étrangers. Les soldats les plus anonymes et les plus grands chefs de guerre sont réunis sur un même pied d'égalité sous une même devise « Valeur et Discipline ».

Cette courte cérémonie a été possible avec l'accord de la directrice de l'EHPAD Le Moutier Notre-Dame de Lacapelle-Marival (46) dans le respect du protocole sanitaire.



52

HAUTE-MARNE 330 – Chaumont-Nogent

Assemblée générale en mode confiné



Le samedi, 13 mars 2021, dans la salle des jeunes de Châteauvillain, la section s'est réunie dans les conditions sanitaires imposées, pour tenir son assemblée générale annuelle. Le président, J-P Paquet, lors de son mot d'accueil a remercié la municipalité pour le prêt gracieux de la salle. Puis ce fut le moment de recueillement pendant la lecture des noms des membres décédés suivi de la minute de silence. Ensuite l'assemblée restreinte a repris son travail. Le bilan des activités 2020 a dû être considérablement réduit en raison de la pandémie. C'est pourquoi, il n'y a eu principalement que l'accompagnement de jeunes du collège de Doulaucourt, en collaboration avec la 1727^e section Joinville-Wassy, pour aller raviver la Flamme du souvenir sous l'Arc de Triomphe à Paris. Début mars, juste avant le confinement, il a encore été possible d'assister le 61^e régiment d'artillerie, afin qu'il puisse aussi participer à cette émouvante cérémonie. Enfin notre participation aux cérémonies commémoratives nationales n'a quasiment pu être honorée en raison des directives gouvernementales ponctuelles qui imposaient des restrictions draconiennes.

Par contre en 2021, tant que persisteront ces problèmes, ces activités seront en sommeil, mais les liens seront toujours actifs et notre présence ou

soutien aux différentes cérémonies, y compris avec les scolaires, reprendront aussitôt. Quatre établissements se sont positionnés : la classe défense et sécurité globale du lycée Bouchardon, l'institution Oudinot, pour Chaumont, ainsi que les collèges de Nogent et de Châteauvillain.

Il en va de même pour la participation de la Médaille militaire aux cérémonies à l'École de gendarmerie de Chaumont, où pour l'instant, un membre de la section cadre de l'école, assure la remise du livre à l'élève méritant. Le président a d'ailleurs remercié différents organismes pour leurs soutiens financiers et autres, qui permettent à la section de réaliser ces différentes opérations.

À ce jour, la section compte 156 adhérents, mais le besoin en jeunesse se fait ressentir, le président lance donc un appel à adhérer, afin que tout cela perdure surtout dans l'esprit du devoir de mémoire !

UD 52 – Chaumont

Assemblée générale ordinaire de l'UD de la Haute-Marne

À l'invitation de Daniel Fais, président de la 1727^e section de Joinville-Wassy, l'AGO, s'est déroulée à Joinville, dans une salle annexe de la salle des fêtes, prêtée gracieusement par la municipalité. Cette assemblée générale, en mode confiné, ne s'est faite qu'en présence des présidents de sections. Étaient donc présents : Jean-Pierre Paquet, président de l'UD 52 et de la 330^e section de Chaumont-Nogent, Alain Coibion, 1^{er} vice-président de l'UD 52 et président de la 834^e section de Longeau-Prauthoy, Daniel Fais, 2^e vice-président de l'UD 52 et président de la 1727^e section de Joinville-Wassy, Marcel Bal, président de la 129^e section de Langres, Daniel Durand, président de la 287^e section de Saint-Dizier et de l'adjudant-chef Stéphane Broussard, président de la 1844^e section d'active de la BA 113, Antoine de Saint-Exupéry, Jean-Claude Legros et Francis Picard, de la 330^e section de Chaumont-Nogent, respectivement, trésorier de l'UD 52 et gestionnaire informatique des sections, ont complété cet effectif. Dès l'ouverture de l'assemblée générale, le président Paquet a demandé que soit respecté une minute de silence, en hommage aux camarades disparus au cours de l'année 2020 et au cours de ce premier trimestre 2021. Dans son rapport moral, il a mis l'accent sur les différentes manifestations brusquement interrompues dès mi-mars 2020, notamment les ravivages de la flamme sous l'Arc de Triomphe qui restent des moments forts de patriotisme en direction de nos jeunes, collégiens et lycéens Haut-Marnais.

Dès que cette pandémie appelée COVID-19, qui nous perturbe tous encore aujourd'hui, sera dernière nous, la Médaille militaire départementale, se tiendra prête à apporter de nouveau son soutien aux établissements scolaires intéressés.

La parole laissée au trésorier Jean-Claude Legros a permis de constater que les comptes étaient très équilibrés et le vérificateur aux comptes, Yves Charpentier les a approuvés dans son rapport.

À l'unanimité, l'assemblée a approuvé le rapport financier et le rapport moral du président.

L'assemblée générale a été clôturée à 15 h 50.



330 – Chaumont – Nogent

Cérémonies du 8 mai à Chaumont – Verbiesles

Lors de la cérémonie du 8 mai au monument aux morts de Chaumont une gerbe a été remise par les représentants des ordres nationaux du département. C'est notre camarade J-C Legros, second vice-président de la section qui représentait la Médaille militaire. À Verbiesles, lors de la cérémonie, André Mariet, nouvel adhérent, s'est vu conférer la Médaille militaire par le général de division Villermain Lecollier en présence de

madame Hubert, maire de la commune, et de notre président J-P. Paquet. Le drapeau était porté par F. Picard et les photos ont été faites par J-C. Debout. Un détachement de l'école de Gendarmerie de Chaumont rendait les honneurs. À Châteauvillain, et dans les communes associées, un de nos drapeaux était présent lors des cérémonies, porté par C. Husson-Thomassin.



56

MORBIHAN 884 – Port-Louis

Hommage à Pierre Le Martelot



Le 25 mars 2021 ont eu lieu en l'église de Gâvres les obsèques d'un vétéran de la Seconde Guerre mondiale, Pierre Le Martelot, décédé le lendemain de ses 100 ans. Le drapeau de la section l'a accompagné durant la cérémonie et à l'issue lui a rendu les honneurs.

Engagé en 1938, à 17 ans, dans la Marine nationale, il embarque comme armurier le 3 janvier 1939 sur le croiseur *Dunkerque*. La tragédie de Mers-el-Kébir, en juillet 1940, marque la triste fin de centaines de marins parmi l'équipage du navire. Rescapé, il est muté comme quartier-maître armurier à la 8^e batterie de DCA à Oran. En mai 1943, il déserte, avec plusieurs camarades, pour rejoindre le 1^{er} régiment de Fusiliers marins des Forces françaises libres à Aman Sousse. Il est alors affecté à un 1^{er} escadron comme armurier puis comme conducteur lorsque cette unité est transformée en escadron de chars.

Lors de la campagne d'Italie, le 1^{er} RFM attaque la ligne Gustav dans la plaine du Garigliano le 12 mai 1944. Vers 8h du matin, son char, frappé par deux obus, s'embrase. Le canonier et le mitrailleur sont tués. Brulé au visage et à la gorge, l'œil droit atteint, il réussit à sortir du char mais à terre, il est touché par plusieurs éclats d'obus dont l'un lui brise le col du fémur droit. Il est éloigné du char par son chef de peloton, lui-même légèrement blessé. Après 36 heures passées à l'intérieur des positions allemandes, il est récupéré par une patrouille française. Il reçoit les premiers soins dans un hôpital de campagne, puis, il est dirigé sur les hôpitaux d'Afrique du Nord. Après six mois d'hospitalisation et une longue convalescence, il est réformé et rapatrié en mai 1945. En mai 1946, il entre en tant qu'ouvrier d'état, au polygone de tir de Gâvres jusqu'à sa retraite en juillet 1977.

Pierre restera pour longtemps un exemple de courage et d'abnégation peu commune de nos jours. Il est décoré de la Légion d'honneur (officier), la Médaille militaire, la croix de guerre 39-45 et la croix de combattant volontaire.

61

ORNE 120 – Fiers

Hommage à Jean Turboust



Notre camarade Jean Turboust nous a quittés brutalement le 27 janvier dernier, il allait avoir 82 ans. Ancien combattant d'Algérie de 1959 à 1961, il a servi comme maître-chien dans le 7^e bataillon de chasseurs alpins et a été grièvement blessé lors de l'assaut d'une grotte occupée

par des rebelles armés, ce qui lui a valu de longs mois à l'hôpital. Recevant sa carte d'ancien combattant dès 1975, il est nommé membre du conseil départemental de l'O.N.A.C.; il y siègera près de trente ans! Très attaché au devoir de mémoire, il adhère également au Souvenir français, dont il assumera la présidence pendant plus de vingt ans. Titulaire de la Médaille militaire depuis 1989, il rejoint aussitôt à la 120^e section de Fliers, en 2005 il en devient le vice-président ainsi que de la section locale des anciens combattants U.N.C.

Ayant fait carrière dans les services de l'intendance de l'Éducation nationale, il est fait chevalier des Palmes académiques en 1985.

Son dynamisme, sa grande disponibilité et son efficacité étaient unanimement reconnus, son sens de l'organisation en faisait un entraîneur d'hommes. Un ami nous a quittés, adieu Jean.

62

PAS-DE-CALAIS

196 – Berck-sur-Mer et environs

Assemblée générale ordinaire



L'assemblée générale ordinaire de la 196^e section de Berck-sur-Mer et environs s'est tenue le 11 mars 2021, en son siège, à la maison du combattant. En raison de la crise sanitaire et des restrictions imposées, seuls les membres du comité et de la commission de contrôle y ont participé. Marie-Thérèse Ledru, vice présidente du comité des dames d'entraide, s'est vue remettre le diplôme de la médaille de vermeil décerné par le président général ainsi que la médaille par le président de section. Exceptionnellement, les participants ont mis bas les masques pour la photo traditionnelle.

561 – Liévin

Assemblée générale 2021



L'assemblée générale de la 561^e section des Médaillés militaires de Liévin et environs (19 communes) a eu lieu ce dimanche 28 février 2021 à Liévin, selon un protocole sanitaire strict. 28 adhérents sur 84 étaient présents ainsi qu'Éric Michalak, Lionel Flamand et Michel Lardey, adjoints au maire représentant la municipalité et Jean-Claude Maury, administrateur auprès de la S.N.E.M.M. De nombreuses autorités et présidents d'associations s'étaient excusés. Les rapports moral, d'activité et financier présentés par le président Jean-Louis Delattre et la trésorière Nathalie Pietzak, élue en 2020 parmi les dames d'entraide, ont été approuvés à l'unanimité. Cette assemblée a également validé l'élection du nouveau bureau et du nouveau comité de section. Le président a été reconduit dans sa fonction. À l'issue de la séance, le diplôme d'honneur a été remis à Sophie Cordonnier et Christian Szymanski et la médaille de vermeil à Jean-Pierre Petit. Pour clôturer, Cédric Dubois, membre associé volontaire, nouveau porte-drapeau titulaire, a reçu le drapeau de la section de la part de Gaston Auguste, très ému par ce geste, il en était en effet le porteur depuis 15 ans.

64

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

1533 – Bassin de Lacq et Soule

Hommage à Lucien Audibert



C'est une triste nouvelle que celle de la disparition de Lucien Audibert qui marque encore la 1533^e section de la Médaille militaire, déjà touchée en 2020 par sept disparitions.

Notre ami Lucien Audibert, porte-drapeau et délégué élu, était titulaire de la croix de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire, de la croix de la Valeur militaire avec étoiles d'argent et de bronze, de la croix du combattant volontaire, de la croix du combattant, du titre de reconnaissance de la Nation, de la médaille commémorative Afrique du Nord. Il a reçu le diplôme d'honneur de la S.N.E.M.M. pour ses 54 ans de sociétariat.

Engagé en 1954, il avait obtenu la reconnaissance de tous. Après 15 ans et 21 jours de service, ses qualités exemplaires lui ont permis d'être récompensé par de nombreux diplômes et citations ainsi que le grade d'adjudant-chef. Il avait participé à de nombreuses opérations en Algérie où son courage et sa valeur ont été reconnus. Porte-drapeau de l'UNOR et membre actif des sous-officiers de Pau, il était, grâce à ses compétences et ses qualités, très apprécié de tous.

Le 11 novembre 2017, à Mourenx, entouré de ses amis Gaston Casaubon-Seigneur, Daniel Janvier et Joseph Lavaur, il avait reçu des mains du colonel Henry Cestari, président de la S.M.L.H d'Orthez, la croix de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur. C'est au crématorium de Labastide-Montréjeau (64) qu'un vibrant hommage lui a été rendu par le président Jean-Claude Sellès Brottons, en présence de sa famille et de ses amis.

Les membres de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire, de l'amicale des Pieds-Noirs Mourenx-Béarn ont présenté à son épouse Jacqueline, ses filles Mireille et Nathalie et à sa famille leurs très sincères condoléances.

Repose en paix Lucien.

70

HAUTE-SAÛNE

476 – Lure

Robert Thiebaut, chevalier de la Légion d'honneur



Le 25 février 2021, Robert Thiebaut, 92 ans, a reçu les insignes de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur des mains du général Ribaud. Appelé sous les drapeaux en 1949, Robert démontre un énorme potentiel qui lui vaut le grade sergent. Il s'engage alors au titre du 35^e régiment d'Infanterie à Besançon. Le 12 avril 1951, il débarque à Saïgon, affecté au 3^e régiment mixte du Cambodge en qualité de chef de groupe puis de section. Le 21 septembre 1953, sergent-chef, il rejoint le 19^e B.C.P. à Landau (Allemagne). Le 8 mars 1956, avec son régiment, il débarque à Casablanca et rejoint Ouezzane. Le 14 avril, il passe la frontière Maroc-Algérienne pour Nemours

(Algérie). Le 1^{er} février 1959, il sert au CI/24 BCP (F.F.A.). Le 30 décembre 1960, il fait mouvement avec le bataillon de marche du 24^e BCP sur l'A.F.N. puis retour en Allemagne le 13 janvier 1961. Le 1^{er} août 1961, il est affecté au 19^e BCP (RTCA Oran). Il quitte Mers El Kébir le 6 mai 1963 pour la subdivision de la Haute-Saône, à Vesoul.

Le 1^{er} janvier 1967, promu officier il sert au 74^e régiment d'Infanterie du Havre puis au 407^e bataillon de commandement et de soutien à Besançon en qualité d'officier du matériel. Le 1^{er} mai 1974, il prend le commandement de l'annexe du CM60 à Vaire (70). Rayé des contrôles en 1976, le capitaine Thiébaud intègre la réserve en qualité de commandant. Il se retire à Gouhenans (70), où durant 18 ans il est conseiller municipal puis maire (deux mandats). Il est vice-président de la 476^e section des Médaillés militaires.

Au combat il a fait preuve de bravoure, ce qui lui a valu d'être cité à trois reprises, deux fois à l'ordre de la brigade et une fois à l'ordre de la Nation et de mériter les décorations suivantes : la Médaille militaire, la médaille de l'ordre national du Mérite, la croix de guerre (étoile de bronze), la croix de la Valeur militaire avec palme, la médaille coloniale avec agrafe E.O., les médailles commémoratives Indochine et A.F.N.

71

SAÛNE-ET-LOIRE

67 – Mâcon

Commémoration



La journée nationale du souvenir des victimes de la déportation dans les camps d'extermination nazis a été célébrée le dimanche 25 avril à 11 h 00 au square de la Paix à Mâcon (71). En raison des restrictions sanitaires, cette cérémonie présidée par Julien Charles, préfet de Mâcon, s'est déroulée en comité restreint. Parmi les personnalités étaient présents monsieur Courtois, maire de Mâcon, le lieutenant-colonel Cotin, délégué militaire départemental, le colonel Vailler, commandant en second le groupement de Gendarmerie de Saône-et-Loire et votre serviteur, président de la section représentant tous les adhérents.

Le nombre de porte-drapeaux, étant limité à deux, il n'y avait que celui de la Fédération nationale des Déportés résistants patriotes et celui de l'Union nationale des Déportés internés français porté par notre camarade Marc Flattot, Médaillé militaire et adhérent de notre section.

1349 – Louhans

Hommage à Marin Pillon



Le 30 mars 2021, la 1349^e section a perdu un membre particulièrement impliqué au sein du monde combattant et associatif en la personne du gendarme Marin Pillon âgé de 90 ans. Né le 19 octobre 1930 à Ormes (71), il a effectué une brillante carrière militaire. Désigné pour servir en Tunisie à compter du

19 octobre 1950, il rejoint la garnison de Sousse pour être affecté au 4^e régiment de tirailleurs tunisiens, glorieux régiment d'Infanterie qui s'est illustré au sein de l'Armée d'Afrique durant la campagne d'Italie

en 1943, puis la campagne de France en 1944. Le 26 août 1953, il intègre l'école préparatoire de gendarmerie de Chaumont et le 3 mars 1954, il est affecté à la 7^e légion de Garde républicaine à Dole (39) qui deviendra Gendarmerie mobile. Au sein de cette unité il va effectuer des séjours de maintien de l'ordre sur les trois territoires français d'Afrique du Nord, confrontés à de violentes tensions intérieures. Au total, il aura cumulé 3 ans et 10 mois de campagnes extérieures qui lui accorderont la croix du combattant, la médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en A.F.N., avec agrafes Maroc-Tunisie-Algérie et la médaille de reconnaissance de la Nation. En 1958, il opte pour servir en Gendarmerie départementale. Il servira à la brigade de Mouthe (25), de Vesoul (70), puis à Lons le Saunier (39) comme adjoint au commandant de la brigade du fichier signalétique. Détenteur de la prestigieuse Médaille militaire le 21 mars 1977, il s'est investi comme 2^e vice-président de la section de 2001 à 2010 ainsi qu'à l'U.N.P.R.G. et comme président des anciens combattants de Cuisery (71). Ces entités associatives ont perdu en Marin Pilon un homme affable, intègre, dévoué, fidèle en amitié et viscéralement attaché à l'institution de la Gendarmerie nationale.

67 – Mâcon

Cérémonie d'hommage aux gendarmes

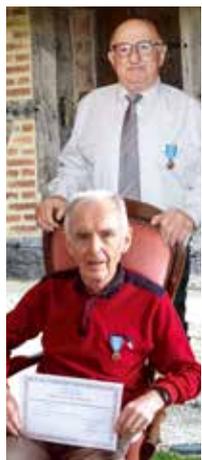


La cérémonie nationale d'hommage aux gendarmes décédés ou blessés en service s'est déroulée, le 16 février 2021, au quartier Seigneur, caserne de l'escadron 477 à Charnay-lès-Mâcon.

Compte tenu du contexte sanitaire, le nombre de participants a été restreint, néanmoins le colonel Dard commandant le groupement de Gendarmerie départementale a accepté la présence des deux porte-drapeaux du secteur de Mâcon, Médailleurs militaires et UNPRG, qui nous ont représentés. Sous la présidence du préfet du département de Saône-et-Loire, Julien Charles, assisté du colonel Philippe Vaillier, commandant en second le groupement, une quarantaine de gendarmes représentaient le groupement de Gendarmerie et l'escadron de Gendarmerie mobile. Un vibrant hommage a été rendu à nos huit camarades victimes du devoir au cours de l'année écoulée. Nos porte-drapeaux ont été chaleureusement remerciés ainsi que le président de secteur par courrier.

1349 – Louhans

Paul Géniaux et Robert Lonjarret récompensés



Ces deux membres de la section, ont été honorés par l'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Anciens gendarmes, ils ont, durant leur carrière, œuvré pour l'intérêt général et mis leur expérience au service de l'associatif.

Jean-Paul Géniaux est né le 27 mai 1949 à Saint-Étienne-en-Bresse (71). Engagé volontaire en 1968 à la B.A. 102 de Dijon, il opte pour la

Gendarmerie nationale en 1970. Après cinq ans en gendarmerie mobile, il intègre la départementale. Il obtient la Médaille militaire en 1996. Major, il termine sa brillante carrière en 2004. Il signe alors un contrat E.S.R. à Mâcon et devient conseiller réserves durant sept ans. Secrétaire de l'amicale des donneurs de sang de Louhans, il en devient président pendant cinq ans. Il rejoint également les rangs de l'U.N.P.R.G. et de la 1349^e. Il est l'actuel porte-drapeau de l'association des retraités de l'arme et président du club cycliste de La Chapelle-Thèle.

Robert Lonjarret est né le 3 mai 1945 à Juif (71). Appelé en 1964 au 303^e GAMA. (Allemagne), il intègre en 1968 la Gendarmerie nationale et débute une carrière de motocycliste en mobile puis en brigade motorisée. Il termine adjudant-chef au peloton d'autoroute de Phalsbourg (57) en 2000 après nombre de kilomètres parcourus et moult escortes. Son sens relationnel apprécié au cours des campagnes de la prévention routière en milieu scolaire, lui a permis de sensibiliser les élèves aux dangers de la route. Président des sous-officiers plusieurs années, il a obtenu la confiance et l'estime de ses pairs et de ses chefs pour sa loyauté et sa franchise. En 2001, il adhère à la section et devient porte-drapeau suppléant en 2006 puis titulaire en 2009. Impliqué depuis vingt ans au profit de la section, il est également membre actif de l'U.N.P.R.G.. La Médaille militaire lui a été décernée en 1991.

Cette décoration récompense, à juste titre, leur remarquable dévouement et leur disponibilité sans faille en faveur de la cause associative.

83 VAR

1527 – La Garde

Guy Vadon nous a quittés



Éminent membre de la section, notre ami Guy Vadon s'est éteint dans sa 96^e année. Engagé volontaire à 17 ans dans la 1^{re} DFL en Libye en qualité d'ambulancier, il participe à la campagne d'Italie, au débarquement en Provence en août 1944, à la libération de Lyon et de Strasbourg et est blessé à Ronchamp. Titulaire de la Médaille militaire en 1987, il adhère dès l'année suivante à notre section. Le diplôme de 25 ans et plus de détention de la Médaille militaire lui est décernée en 2020. Il est également titulaire des décorations suivantes : la Légion d'honneur (chevalier), l'ONM (chevalier), la croix de guerre 39-45, la croix du combattant volontaire, la croix du combattant volontaire de la Résistance, la croix du combattant, la médaille d'Outre-Mer agrafe Tunisie, la médaille de reconnaissance de la Nation, la médaille commémorative de la France libre, la médaille commémorative du CEF en Italie.

Guy Vadon s'est investi dans le devoir de mémoire auprès de nombreuses associations et restera une référence dans le monde patriotique. Il a été pendant de longues années président de l'association de l'amicale de la 1^{re} DFL qu'il a dû se résoudre à dissoudre en 2009, faute d'adhérents encore en vie.

Un vibrant hommage lui a été rendu en présence de nombreuses personnalités et drapeaux d'associations d'anciens combattants puis en église de La Farlède, sa commune. Le président et le porte-drapeau ont représenté la section dont tous les membres adressent à sa famille leurs plus sincères condoléances.

85 VENDÉE

1456 – Les Herbiers

Jacky Morin succède à Roland Godart



Roland Godard, né le 13 janvier 1948 à Saint-Germain-de-Princay (85), est appelé pour un service militaire de 16 mois le 1 juillet 1967 et est libéré le 1^{er} novembre 1968 avec le grade de maréchal des logis. Le 1^{er} décembre 1969, il intègre l'école de Gendarmerie de Fontainebleau. Nommé gendarme, il sert en mobile, puis en départementale. Il prend sa retraite le 31 décembre 2002 avec le grade d'adjudant-chef. Aussitôt, il s'engage dans la réserve jusqu'à la limite d'âge et termine avec le grade de lieutenant. Il est adhérent à la section depuis 2003.

Il est titulaire de la Médaille militaire (1998), de la médaille d'or de la Défense nationale et de la médaille de bronze des services militaires volontaires.

Jacky Morin, né le 8 janvier 1956 à Soyaux (16) a effectué un service militaire de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 1974. Il est libéré de ses obligations militaires après un VSL de trois mois avec le grade de maréchal des logis. Il entre en gendarmerie en janvier 1976 et effectue son stage à Maisons-Alfort. Nommé gendarme, il est affecté en mobile, escadron Marseille 1/22 puis en départementale : brigades territoriale puis motocycliste. Il accède à la retraite le 1^{er} janvier 2014 avec le grade de capitaine. Adhérent UNC La Verrie et à la section depuis 2020. Il est titulaire de la Médaille militaire (1986) et de la médaille or de la Défense nationale.

86 VIENNE

1434 – Gencay

Hommage à André Rey



Né le 2 septembre 1927 à Bordeaux, André est décédé le 5 avril 2021 à l'âge de 93 ans.

À 19 ans, il s'engage le 31 décembre 1946 au 3^e régiment d'artillerie coloniale. Après une formation à Fréjus, il est affecté à Niamey au Niger. En 1951, il est envoyé en Indochine où il participe aux opérations du corps expéditionnaire français. Il s'illustre à Bien Hoa (Vietnam) où il maintient ouvert une ligne de communication stratégique sous les attaques incessantes de l'ennemi. Cette action lui vaudra une citation à l'ordre de la brigade. En 1954, il est envoyé en Algérie, Tunisie et enfin Madagascar. Rendu à la vie civile en 1965, André intègre une société de travaux de déminage au Vigeant (86).

Il était décoré de la Légion d'honneur (chevalier), la Médaille militaire, la croix de guerre théâtre opération extérieure avec citation, la croix de la Valeur militaire des opérations d'Indochine, de Tunisie et Algérie, la croix du combattant, la médaille coloniale Extrême-Orient, la médaille Afrique du Nord, la croix commémorative du corps expéditionnaire d'Extrême-Orient, la médaille commémorative Afrique du Nord, la médaille d'honneur du travail, la médaille associative de vermeil de la SNEMM.

89 YONNE 176 – Auxerre

Assemblée générale 2021



En raison des conditions sanitaires actuelles, l'assemblée générale de la 176^e section s'est tenue le 16 mars 2021 en comité restreint, distanciation oblige, au domicile du vice-président Jean-Pierre Grizeau. Étaient présents: le président Michel Roy, le vice-président Jean-Pierre Grizeau, le trésorier Jack Chirol et le secrétaire Jean-Paul Minard. À 10h30 la séance est ouverte. Le président fait observer une minute de silence en mémoire des adhérents, des membres des familles et des militaires décédés au cours de l'année écoulée. Les rapports moral ainsi que d'activité ont été présentés par le secrétaire Jean-Paul Minard. Le bilan financier présenté par le trésorier Jack Chirol a reçu quitus de la part des vérificateurs aux comptes René Lapendrie et Jean-Michel Chapron. Comme les années précédentes il a été regretté la démission de plusieurs Médailleurs et dames d'entraide pour diverses raisons mais souvent liées à l'état de santé. Au 1^{er} janvier notre effectif comptait 158 adhérents : 117 Médailleurs militaires, 3 membres associés et 38 dames d'entraide. Le secrétaire Jean-Paul Minard ainsi qu'Alain Négrier membre du bureau ont été réélus à l'unanimité pour une durée de deux ans.

92 HAUTS-DE-SEINE 626 – Courbevoie – La Garenne

Francis Giner reçoit la Légion d'honneur

Le 16 mars 2021, en présence de sa famille et amis et après la lecture par la présidente de ses états de services militaires, Francis Giner a été adoubé chevalier de la Légion d'honneur par Benito Belogi, vice-président, ancien de la Légion étrangère, chevalier de l'Ordre. Nous remercions Arthur Saint-Gabriel, coordinateur des associations patriotiques et des anciens combattants, de nous avoir permis de célébrer cette cérémonie restreinte au cercle de Courbevoie compte tenu de la conjoncture actuelle.



626 – Courbevoie – La Garenne

Salih Gusic, un grand soldat honoré



Le 08 décembre 2020, à la maison mère de la Légion étrangère à Aubagne, le général d'armée Michel Guignon a remis la plaque de grand officier de la Légion d'honneur à notre ami Salih Gusic.

Vous pouvez retrouver les faits d'armes exceptionnels de notre ami qui ont été publiés dans notre revue La Médaille Militaire n° 585 de décembre 2019.

Tous les adhérents de la 626^e de Courbevoie – La Garenne et de l'Union départementale 92 des Hauts-de-Seine présentent à notre ami toutes leurs félicitations et l'assure de leur sincère amitié.

626 – Courbevoie – La Garenne

Les 104 ans d'Octave Perette

Le 16 avril 2021, nous étions onze personnes, vaccinées et masquées pour fêter les 104 ans de notre doyen, Octave Perette entouré de ses filles Linda et Laure et de quelques amis(es) mais en l'absence de son épouse Ruth décédée un an auparavant.

Octave est un ancien combattant aux états de services exceptionnels qui lui ont valu pour ses actions d'éclat de nombreuses citations récompensées par le grade d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur et la Médaille militaire en particulier ainsi que bien d'autres décorations. (Un article retraçant son parcours a été publié dans notre revue à l'occasion de ses 100 ans en 2017).

Octave, nous vous souhaitons encore de longues années parmi nous. Nous espérons que le confinement va enfin se terminer et que nous pourrions bientôt nous réunir pour un repas convivial comme nous en avons l'habitude avant cette pandémie qui nous sépare les uns des autres.



CHAMPAGNE REDEMPTEUR

Viticulteur depuis 1789

Edmond DUBOIS
« Le Rédempteur de la Champagne »

Etiquette de Champagne personnalisée à votre nom

CHAMPAGNE REDEMPTEUR
Cuvée des Médailleurs Militaires
VOTRE NOM

750 ml

Claudy
Arrière-petite-fille du Rédempteur et fille de Médaille Militaire

Offre réservée aux Médailleurs Militaires
CONTACTEZ-NOUS
Mail : contact@redempteur.com
Tél. : 03 26 58 48 37
www.redempteur.com

Visite de caves, dégustation, vente :
30 Route d'Arty
51480 VENTEUIL
Accueil :
lundi au samedi
10h à 12h / 14h à 17h

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Le Flambeau de la paix

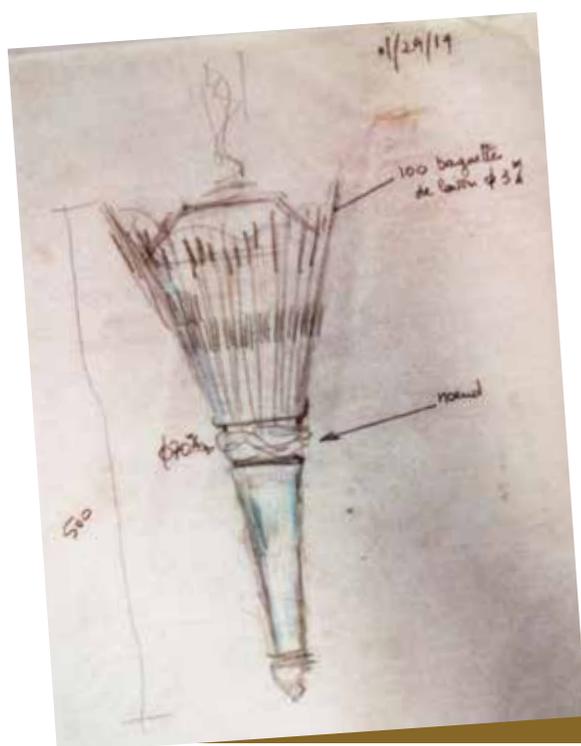
Son histoire, sa fabrication, sa consécration.

LA GENÈSE DE CE FLAMBEAU

En 2012, lors des réunions de préparation des événements commémoratifs de la Grande Guerre, le sous-préfet Étienne Stock proposa l'idée de faire réaliser un flambeau similaire à celui des Jeux Olympiques et il revient à Tam-Tam 59 Cambrésis, association patriotique regroupant la majorité des 29 associations de Cambrai, sous l'impulsion de Christian Dhenin, la mise en forme de ce projet et son lancement.

En janvier 2014, M. Dhenin contacta Jean Wiart, serrurier d'art de Cambrai, compagnon du devoir du tour de France, pour lui proposer de relever ce défi, lui demandant d'associer une promotion d'élèves de l'École supérieure d'Art dans cette démarche, sous la direction du professeur, David Braillon.

Après avoir évalué un ensemble de sept propositions graphiques, le projet d'une étudiante, Maria Vilenius, de nationalité finlandaise, fut retenu et c'est fin janvier, dans l'atelier de la serrurerie Wiart, que la finalisation de la forme de ce flambeau est réalisée en tenant compte de la forme et taille du réservoir à pétrole qui permettra sa mise à feu.



Le flambeau terminé.

Ce flambeau, en forme de cône hyperbolique (i.e. en pavillon) recevra 100 tiges de métal qui symboliseront les cent années qui se sont écoulées depuis le départ (et la fin) de la Grande Guerre. La poignée sera gainée du cuir qui rappellera les cartouchières et la pointe du cône rappellera la tête d'un obus. Le milieu de ce flambeau offrira la représentation d'un nœud symbolisant la complexité des relations humaines.

LA FABRICATION DU FLAMBEAU

Afin de visualiser la taille et la forme de ce flambeau, un prototype en plâtre est façonné. Une fois cette étape de contrôle accomplie, la réalisation en métal peut commencer. Le choix du métal est presque naturel pour un tel flambeau : ce sera du laiton d'architecture. Le nœud central est réalisé à partir d'un obus allemand de la Grande Guerre.

La toute première ébauche de ce qui deviendra le flambeau de la Paix.



1. Le nœud symbolise la complexité des relations humaines.
2. Cent tiges en laiton encerclent le réservoir.
3. Valentine Bourdel, maroquinière, a réalisé l'habillage de la poignée.
4. la poignée est en bronze massif et sa partie basse représente l'ogive d'un obus.

En effet, la qualité du métal des obus allemands se prêtait mieux aux travaux d'emboutissage, de relevage et de ciselure.

Une fois le ciselage terminé, l'obus est évidé de son plomb et le nœud est prêt à être inséré dans la poignée.

La poignée est en bronze massif et c'est Valentine Bourdel, maroquinière, qui réalisera l'habillage en cuir de la poignée après que fut sélectionné le cuir le plus proche de la cartouchière.

Il s'agit maintenant de réaliser le pavillon qui contiendra le réservoir de pétrole, pavillon sur lequel les cent tiges de laiton seront fixées. Chaque tige est un rond de 3 mm, au sommet, et de 1 mm à la base. Ces tiges seront serties sur le pavillon.

Ce pavillon a d'abord été tourné avant d'être martelé à la forme précise sur un outil-enclume réalisé à cet effet.

Les tiges de laiton seront ensuite serties et Maria déterminera la hauteur de projection de ces tiges. Un essai d'allumage est enfin effectué. Thierry Delfolie, menuisier, a réalisé la boîte de transport qui contient aussi les accessoires nécessaires à l'entretien du flambeau.

Le 30 juin 2014, ce flambeau est consacré en grande pompe dans la cathédrale Notre-Dame de Cambrai, en la présence de nombreux porte-drapeaux et une assistance nombreuse. ★



Le martelage manuel par l'artiste.

NOTA DU PRÉSIDENT DE LA 286^e SECTION DE CAMBRAI, GUY VIART

« Le Flambeau a été offert gracieusement à la ville de Cambrai par le créateur Jean Wiart. Depuis il est régulièrement présent aux cérémonies officielles et sera prochainement exposé au Centre d'interprétation de la bataille de Cambrai de Flesquières (près de Cambrai), centre qui retrace les combats en 1917 avec notamment l'exposition d'un tank anglais (Deborah) qui a participé à cette bataille. »

Jean Wiart

©Jean Wiart et Pascal Gérard.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 12 mai 2021, quelques adhérentes et adhérents de la SNEMM se sont vu attribuer le Diplôme d'honneur et la Médaille d'Or de notre Société nationale. Ces distinctions, récompensent leur fidélité et leur dévouement au service de leur section, de leur Union Départementale, pour le rayonnement de notre Société nationale.

Ref. article R 33 du règlement intérieur.



Nom	Prénom	Structure	Observations
HUPAYS	Gabriel	6° section	Centenaire
VERDIS	Eugène	6° section	Centenaire
FLAUJAC	Guy	80° section	Centenaire
ROUXEL	Emma	143° section	Centenaire
CHESNAIS	Eugène	143° section	30 ans porte-drapeau
BRUNEL	Marie	150° section	Centenaire
HOSPITAL	Guy	212° section	Président fin mandat
LHULLIER	Gilles	230° section	Président honoraire
MOREL	Armand	230° section	Membre du comité
REVERSAT	Roger	290° section	Centenaire
BRUNIER	André	290° section	Centenaire
CLOAREC	Henri	395° section	93 ans
JOUARD	Yvonne	670° section	Centenaire
THOMAS	Roland	1274° section	Centenaire
GODART	Roland	1456° section	Président honoraire
CAIRE	Georges	1487° section	Combattant-Résistant
BAGUE	Jean	1643° section	Centenaire
SOULIER	Colette	3000° section	Centenaire
CATUS	Elise	3000° section	Centenaire
BALDY	Madeleine	3000° section	Centenaire
CHALULEAU	Odile	UD 11	Centenaire

MATELOT	Gérard	UD 06	Président
AUBERT	Yves	UD 07	Président
BONNEAU	Michel	UD 18	Président
BAZIN	Bernard	UD 27	Président
SALNIKOFF	Jean-Marie	UD 31	Président
PAQUET	Jean-Pierre	UD 52	Président
DISEURS	Jean	UD 55	Président
DELAHAYE	Léon	UD 56	Président
HONNARD	Jean-Claude	UD 62	Président
ARRIBOT	André	UD 64	Président
LOUVAT-GIROD	Lydie	UD 67	Présidente
CHRISMANT	Pascal	UD 83	Président
COLLOT	Daniel	UD 85	Président
VERON	Claude	UD 92	Présidente

01 Ain

BALLAND Louis, Miribel (1136^e)
DEVAUX Louis, Mogneneins (983^e)

02 Aisne

LESPAGNOL Nicole, Charmes (245^e)
MAGNIEZ Daniel, Soissons (393^e)
MOUFLIER Norbert, Flavy-le-Martel (83^e)

03 Allier

MALOCHET Bernard, Moulins (203^e)
TERREYGEOL Jacques, Cusset (1698^e)

06 Alpes-Maritimes

ALARCON François, Menton (1^{re})
CARPENTIER Serge, Èze (564^e)
LANLO Luc, Menton (1^{re})
RAMBAUD Gilbert, Châteauneuf-Grasse (98^e)
SACHWEH Jeanine, Beausoleil (40^e)

07 Ardèche

EVRARD Michel, Tournon-sur-Rhône (1767^e)
GAZEL Francis, St-Alban-Auriolles (54^e)
MIGNOT Marie-Benoite, Annonay (1767^e)

08 Ardennes

CHARLON Jean, Floing (130^e)

09 Ariège

GARRETTA Eugène, La Bastide-sur-l'Hers (241^e)

10 Aube

CLEMENT Michel, Villadin (555^e)

11 Aude

ARNAUD Denis, Bram (1470^e)
BALMIGERE Guy, Ferrals-les-Corbières (1061^e)
BASSO Jean-Claude, Castelnaudary (204^e)
CAZAUX Eugène, Bram (1470^e)
FABRE René, Azille (1061^e)
GABARROU Francis, Fa (957^e)
MANTIN Yvette, Saint-Nazaire-d'Aude (1463^e)
VALERA Pierre, Ginestas (1463^e)

12 Aveyron

PRADALIE Jacques, Estaing (769^e)

13 Bouches-du-Rhône

ARVIN Léon, Aubagne (550^e)
BARBERIS Stefano, Aubagne (550^e)
BEHELO Denis, St Cannat (290^e)
CAMILLERI Gérard, Entressen (455^e)
ESTEVE Alain, Sènas (423^e)
GANNEAU Lucien, Ventabren (290^e)
MATHIEU René, Aubagne (1718^e)
NGUYEN VAN Phong, La Bouilladisse (550^e)

14 Calvados

DUPUY François, Bourguébus (1450^e)
OLIVIER Simone, Moyaux (220^e)

16 Charente

BERTET Madeleine, Cognac (889^e)
BRUNET Michel, Cognac (889^e)

17 Charente-Maritime

BARBIER André, St-Clément-des-Baleines (704^e)

BARREAU Jacky, Le Chay (213^e)
BITEAU Jacques, Saintes (149^e)
LE MONNIER Micheline, Saintes (149^e)
MARTEAU Roland, Saint-Laurent-de-la-Prée (31^e)
MARTY Pierre, Royan (213^e)
MERCIER Lydie, Saintes (149^e)
MICHAUD Jacques, Puyravault (803^e)
MONTARDY Jean-Claude, Vérines (24^e)
NOGUES Jean, La Rochelle (24^e)
VAUTRIN Bernard, Arvert (213^e)

18 Cher

PETILLOT Robert, Boulleret (1181^e)

2A Corse-du-Sud

BIANCAMARIA Jean, Ajaccio (212^e)
MARTINETTI Marc, Ajaccio (212^e)
REBOURS Michel, Vico (1845^e)

21 Côte-d'Or

JACQUIN Marius, Dijon (19^e)
MATHEY Paulette, Dijon (330^e)
CERF Bernard, Auxonne (457^e)
GAGNON Madeleine, Chenove (19^e)
NOE Emilienne, St Apollinaire (19^e)

22 Côtes-d'Armor

GUILLAUME Joseph, St Brieuc (891^e)
RIOU François, Trégastel (165^e)

23 Creuse

MARSAUD Didier, Gouzou (896^e)

24 Dordogne

BELGARIC Élise, Montferrand-du-Périgord (63^e)
BERNARD Raymond, Lamonzie-St-Martin (63^e)
BONN Robert, St Astier (25^e)

25 Doubs

BILLOD MOREL Germaine, Les Fins (1066^e)
FERRAND Robert, Morre (144^e)
GREMILLARD Michel, Déservillers (860^e)
LECLERC Olivier, Pontarlier (1557^e)
MAIRE Émilie, Pontarlier (1557^e)
MILLOTTE Michel, Besançon (144^e)
PAGNIER Jean, Labergement-Sainte-Marie (1557^e)
SEMONIN Josette, Morteau (1066^e)
TISSERAND Georges, Mandeure (282^e)
VERON Jeannine, Saint-Maurice-Colombier (527^e)

26 Drôme

DUFOUR Guy, Malissard (257^e)
ENSENNAT Marie-France, Mours-St-Eusèbe (263^e)
MAROT René, St-Paul-Trois-Châteaux (1677^e)
SIZAIRE Marcel, Romans-sur-Isère (263^e)
VUAILLAT Raymonde, Peyrins (263^e)

27 Eure

JORRE Daniel, Garennes-sur-Eure (143^e)
ROSSO André, Pacy-sur-Eure (277^e)
SEBIRE Claude, Évreux (277^e)
VALLEE Monique, Louviers (1043^e)

28 Eure-et-Loir

PECOUT Georges, Châteaudun (645^e)
RUELLE Lucien, Châteauneuf-en-Thymerais (1778^e)

29 Finistère

BEAUFILS René, Brest (11^e)
LASTENNET Robert, Crozon (1835^e)
POULIQUEN Albert, Penmarch (1753^e)

RIOU Louis, Plomeur (1753^e)
SAVIGNET Gaston, Lanvéoc (1835^e)
SENANT Paul, Plouescat (325^e)
VERON Claude, Lanvéoc (1835^e)

30 Gard

ADAM Primerose, Vézénobres (161^e)
JACQUIN Marcel, Marguerittes (6^e)
LAIN Robert, Manduel (1797^e)
SLEZARSKI Jean, Nîmes (6^e)
TIJERAS Jean-Pierre, Nîmes (1797^e)

31 Haute-Garonne

BEDER Pierre, Cugnaux (1749^e)
KRUCK Pierre, Revel (1769^e)
PIAT Claude, Balma (1713^e)
POPOFF Serge, Pointis-Inard (1643^e)

32 Gers

LAGNOUX Jean, Laguian-Mazous (1751^e)
LECOMPTÉ Alexandre, Marciac (1751^e)
LEMEUNIER Simon, Auch (1663^e)
SAADA Eugène, Samatan (1749^e)
SCHAEFFER Michel, Nogaro (1760^e)

33 Gironde

BORDES Jacques, Le Haillan (392^e)
CARLET Palmyro, Castillon-la-Bataille (1459^e)
DARVAND Jean-Pierre, Lanton (1152^e)
DAUPHIN Moïse, Le Bouscat (507^e)
FLOURET Jean, Beautiran (912^e)
FRANCHINI Robert, Cestas (1807^e)
HUBER Georges-Walter, Audenge (1152^e)
MONVOISIN Claude, Gradignan (1807^e)
PERIGNON Michel, Cérons (1209^e)
PIERRE Marcel, Mérignac (1776^e)
RAMBERT André, Saint-Christoly-de-Blaye (1649^e)

34 Hérault

BIGAT Christian, Puisserguier (66^e)
DESCHER Antoine, Saint-Aunès (1697^e)
GRAS Raoul, Béziers (66^e)
LOPEZ Hyacinthe, Sète (347^e)
ROUANET Robert, Béziers (66^e)

35 Ille-et-Vilaine

GAILLARD René, St-Malo (143^e)
GUERIN Louis, St-Malo (53^e)
HARAND Marie-Thérèse, St-Domineuc (1764^e)

36 Indre

FOMBERTEAU Raymond, Saint-Gaultier (209^e)
GRIMAUD Marcel, Éguzon-Chantôme (963^e)
VALLIN Nadette, Le Blanc (656^e)

37 Indre-et-Loire

GOBET Jean-Pierre, Joué-lès-Tours (1819^e)
GUILMET Janine, Saint-Cyr-sur-Loire (36^e)
HAUSSER William, Villandry (1819^e)
JURADO Yvette, Tours (1819^e)
SAMSON Dominique, Joué-lès-Tours (1819^e)
SIMON Georgette, Francueil (1540^e)

38 Isère

BICHELBERGER Ginette, Anjou (64^e)
DESPIERRE Georges, La Chapelle-de-Surieu (1832^e)
ROSET Alice, Bourgoin Jallieu (3000^e)
SERVONNAT Maurice, Le Péage-de-Roussillon (1832^e)

39 Jura

ROBERT Alfred, Dole (479^e)
VILPINI Louis, St-Claude (1501^e)

40 Landes

DARRORT Leon, Saint-André-de-Seignanx (1638^e)
FAVEUW André, Dax (186^e)
JULLIEN Jean-Pierre, Orist (1811^e)
LARRIEU Marc, Hagetmau (1373^e)
LOYAL Thierry, Mont-de-Marsan (184^e)
MAUREL Justine, Montsoué (1373^e)
RICHERT René, Biscarrosse (1585^e)
VARLET Bernard, Dax (186^e)

41 Loir-et-Cher

BOUIN Pierre, Romorantin Lanthenay (395^e)
FRAPIER Marc, Romorantin Lanthenay (395^e)
POTEL Solange, Montoire-sur-le-Loir (124^e)
SERGET Michel, Blois (116^e)
VEAU Jacques, Lamotte-Beuvron (1739^e)

44 Loire-Atlantique

DUCCLOUX Serge, Saint-Nazaire (195^e)
HILLAIRES Lucien, Ancenis (1581^e)
MATHEY Louis, Le Pouliguen (195^e)

45 Loiret

BEAUCHAMP Rémi, Pithiviers (139^e)
BONNIORD Jean-Paul, Briare (835^e)
CRAMARD Serge, Vitry-aux-Loges (542^e)
DEGORQUE Jeanine, Orléans (1739^e)
GRAMAIN Germain, Montargis (99^e)
MULARD Claude, Villemandeur (99^e)
REMYOT Jean, Varennes-Changy (99^e)
VIARS Jean, Gramat (1771^e)

47 Lot-et-Garonne

BILLERES Jacques, Marmande (912^e)
LEYGUE André, Castelmoron-sur-Lot (23^e)

49 Maine-et-Loire

ABDELAZIZ Omar, Saumur (606^e)
PICHERY René, St-Barthélemy-d'Anjou (131^e)

50 Manche

BLONDEL Jean, Cherbourg-Octeville (428^e)
PERROTTE Pierre, Agon-Coutainville (315^e)
TELLIER Anne-Marie, Tourlaville (724^e)
VIEL Bernard, Sourdeval (724^e)

51 Marne

AUBERT Yvan, Caurel (138^e)
BOULARD Roland, Cormicy (1733^e)
BOURBON Michel, Montmirail (593^e)
COCHE Marie-José, Fismes (1687^e)
FIERS César, Élise-Daucourt (141^e)
JAILLANT Odette, Châlons-en-Champagne (141^e)
VIAND Georges, Thibie (141^e)

52 Haute-Marne

BERTON Huguette, Sauvage-Magny (287^e)
BOYARD Daniel, Perthes (287^e)
CLERGET Louis, Grenant (834^e)
GUYE Lina, Chaumont (330^e)

54 Meurthe-et-Moselle

BONVALOT Bernard, Pulnoy (44^e)
CLAUSSE Lucien, Fillingères (84^e)
DELAVAL Monique, Toul (384^e)
EPIS Michel, Longwy (84^e)
LEONARD Guy, Baccarat (609^e)
MALLET Charles, Pont-à-Mousson (62^e)
SCHMITT Marie-Thérèse, Jarville-la-Malgrange (44^e)
SKWIERCZYNSKI Henri, Dombasle-sur-Meurthe (51^e)

55 Meuse

CASTEX Jacqueline, Brabant-le-Roi (55^e)
FONTAINE Michel, Manheulles (841^e)
LEPAGE Bernard, Dieue-sur-Meuse (82^e)
OLIVESI Virgo, Thierville-sur-Meuse (82^e)
PETIT Bernard, Sorbey (82^e)
SANTOIRE Guy, Beaufort-en-Argonne (260^e)

56 Morbihan

BOUCHEZ Elza, Neulliac (333^e)
BRIFFAUT Georgette, Vannes (125^e)
FAIVRE CLOZARD Monique, Erdeven (1597^e)
LE FLOCH Robert, Vannes (125^e)
LE FLOHIC Raymond, Plouharnel (358^e)
LE MARTELOT Pierre, Gâvres (884^e)
MOREAU Pierre, Quiberon (589^e)
PAUL Marcel, St-Armel (1741^e)

57 Moselle

FRANCHINA Natale, Angevillers (3000^e)
FRANCOIS Jean, Gandrange (340^e)
GRIBELBAUER Joseph, Woippy (230^e)
KISSEL Roger, Thionville (340^e)
LANTZ Roger, Longeville-lès-Metz (841^e)

PERERA Monique, Ranguevaux (340^e)
SAINTOT Paul, Marly (230^e)

58 Nièvre

GIRANTON Robert, Decize (541^e)
GRAS Simone, Magny-Cours (153^e)
LASEUR Jean, Champvoux (UD58)
MATHIS Denis, Mars-sur-Allier (541^e)

59 Nord

ALIZARD Jean, Fourmies (1049^e)
BOR Daniel, Raismes (1297^e)
CORTICCHIATO Jacques, Cambrai (286^e)
DURIEUX Roger, Halluin (545^e)
FARENEAU Narcisse, Croix (34^e)
FLAHAUT Maurice, Faumont (34^e)
GREMONT Christian, Genech (34^e)
LEROY Daniel, Berlaimont (162^e)
MASSE Paul, Rumilly-en-Cambrésis (286^e)
PRUVOT Jean-Marie, Neuville-St-Rémy (286^e)
RAYNAUD Daniel, Aubencheul-au-Bac (286^e)

60 Oise

FUZELIER Bernard, Lagny-le-Sec (699^e)
GROSHENRY Gilbert, Compiègne (136^e)
LHERMITE Thérèse, Pont-Sainte-Maxence (699^e)
LOCQUE Jacques, Crèvecœur-le-Grand (1302^e)

61 Orne

HAMARD Solange, Flers (120^e)
JUPIN Michel, Ceton (692^e)
LECENDRIER Francis, Alençon (UD61)

62 Pas-de-Calais

BECQUE Gérard, Aubin-t-Vaast (1374^e)
BONNIEZ Yvonne, Groffliers (196^e)
DELAETER Henri, Neuville-St-Vaast (162^e)
DUMARQUEZ Luc, Henin-Beaumont (650^e)
GIVERT André, Liévin (561^e)
HELLEBOID Pierre, Écuire (1374^e)
SYX Robert, Biache-St-Vaast (162^e)

63 Puy-de-Dôme

COLLANGE Claire, Romagnat (187^e)
HAUTBERG Michel, Pérignat-lès-Sarliève (187^e)
VRAY Louis, St-Pardoux (79^e)

64 Pyrénées-Atlantiques

AUDIBERT Lucien, Pardies (1533^e)
BERDUCQ Léon, Bayonne (1002^e)
ERRECARRET Clément, Licq-Athérey (1533^e)
ESTECAHANDY Saint-Jean, Anglet (39^e)
JULIEN Christian, Boucau (1002^e)
MORIN Ernest, Bayonne (39^e)
NOUGARO Robert, Anglet (1823^e)

65 Hautes-Pyrénées

BERENQUER Marguerite, Bazus-Aure (1713^e)
CANNERE Michel, Campan (240^e)
CARAYON Denise, La Barthe-de-Neste (846^e)
CASTERAN Maurice, Nistos (846^e)
DOTT Georges, Tarbes (183^e)
DUBARRY Léon, Bagnères-de-Bigorre (240^e)
KWIATOSZYNSKI Jean, Lourdes (700^e)
SEGAS André, Orleix (700^e)

66 Pyrénées-Orientales

ANGLADE Roger, Canet-en-Roussillon (1668^e)
AZEMA Émilie, Perpignan (53^e)
CAROLA Henri, Bompas (53^e)
FONS Thérèse, Le Soler (1712^e)
FOURCADE René, Perpignan (252^e)
GARAVAGLIA Gérard, Le Boulou (1784^e)

PLAQUES COMMÉMORATIVES
Pour tombes et monuments, en pierres naturelles 300 x 150 mm

Associations,
particuliers,
découvrez
notre gamme
de plaques
standards et
personnalisées.



Documentation et tarif sur simple demande à:
SERIGRAPHIE WETTER
8A rue de Leymen 68300 SAINT-LOUIS - Tél.Fax: 03 89 69 16 67
Email : contact@serigraphiewetter.com
Rendez-vous sur notre site internet : www.serigraphiewetter.com

MONSONIS Christian, Canohès (53^e)
POILVE Roger, Canet-en-Roussillon (1668^e)
PUJOL Abel, Le Boulou (1784^e)

67 Bas-Rhin

GAUTHIER Marie, Marlenheim (236^e)
GOERGEN Jean-Claude, Preuschdorf (409^e)
LE GOFF Pierre, Haguenau (323^e)
LEMERCIER René, Sélestat (272^e)
VELLUT Jean, Schiltigheim (236^e)

68 Haut-Rhin

CHAPUIS Maurice, Obersaasheim (1756^e)
GUICHOT Pierre, Colmar (308^e)
SANDNER Renée, Lautenbach (1280^e)
WOEHL Jeannine, Guebwiller (1280^e)

69 Rhône

AUSSONNER Marcelle, Bron (473^e)
PRIQUET Louise, Villefranche-sur-Saône (430^e)

70 Haute-Saône

BAILLY Gérard, Vesoul (309^e)
GERARD Jean-Marie, Vesoul (316^e)
MORNIROLI Michel, Voray-sur-l'Ognon (144^e)

71 Saône-et-Loire

BOUCHE Robert, Macon (67^e)
GRANDVAUX Charlotte, La Chapelle-de-Bragny (238^e)
KLOTTER Robert, Pierre-de-Bresse (1349^e)
MOLOWA Guillaume, Autun (14^e)
PILLON Marin, Cuisey (1349^e)

72 Sarthe

DOCHE Monique, Le Mans (1796^e)
FAURE Claude, Villeneuve-en-Perseigne (569^e)
FREMINET Jacques, Mamers (569^e)
MOLIERE André, Sablé-sur-Sarthe (76^e)
SAUVAITRE Claude, Ruillé-sur-Loir (76^e)

73 Savoie

GRASSIS Jean-Vincent, Lanslevillard (586^e)
MAITRE Henri, Yenne (61^e)

75 Paris

COLLOMBET Claudius, Paris (UD75)

76 Seine-Maritime

DELAHAYE Guy, Le Havre (137^e)

77 Seine-et-Marne

MERCERET Alfreda, Longueville (10^e)
PONCE Gilles, Jutigny (10^e)

78 Yvelines

BERNARD Paul, Bouafle (142^e)
COELHO Manuel, Mantes-la-Jolie (142^e)
GAUTHERON Robert, Bonnières-sur-Seine (142^e)
MARZOCCHI Giancarlo, Septeuil (1716^e)

79 Deux-Sèvres

CHERO Eugène, Thouars (875^e)
DECOU Henri, Fressines (886^e)
LE MAGUER André, Magné (81^e)
WOIRHAYE Jean-Claude, La Crèche (886^e)

80 Somme

DELMAIL Jacques, Moreuil (3000^e)
HAY Jules, Esmery-Hallon (174^e)

81 Tarn

BARAT Émile, St-Sulpice (1263^e)
MURATET André, St-Sulpice-la-Pointe (1263^e)

82 Tarn-et-Garonne

BLANCOU Denis, Verdun-sur-Garonne (1211^e)
BROCARD Edouard, Mirabel (132^e)
CIBOREK Norbert, Montauban (132^e)
COSTE Roger, Montauban (132^e)
DELLAC Jacques, Malause (1423^e)
DUCASSE Jean, Verdun-sur-Garonne (1211^e)
LEONARD Roger, Castelsarrasin (1423^e)
MISSUD Pierre, Mas-Grenier (132^e)
TURELLA Robert, Montauban (132^e)

83 Var

BARTHELEMY Yves, Le Beausset (1560^e)
BELKACEM Christian, Le Muy (278^e)
BIROT Robert, La Seyne-sur-Mer (344^e)
BORNE Michel, Puget-sur-Argens (1743^e)
DUBI Roland, Evenos (1560^e)
FAURE Jean, Trans-en-Provence (278^e)
LE BOZEC Pierre, Le Beausset (1560^e)
LIBAULT Maurice, Toulon (3^e)
MANON Bernard, St Raphael (258^e)
MAXCH Augusta, Hyères (3000^e)
MENOUD Edmond, Toulon (3^e)
OLIVIER Jacqueline, La Seyne-sur-Mer (344^e)
PEURON Joseph, La Seyne-sur-Mer (344^e)
ROYER Pierre, Le Muy (1708^e)
SULAS Salvator, Brignoles (1754^e)
THIMOLEON Jacques, Ollioules (630^e)
TURKO Adolphe, Draguignan (278^e)
VADON Guy, La Farède (1527^e)
VAN LIMBERGHEN Renée, Lorgues (1774^e)

84 Vaucluse

HERVIER Marguerite, Orange (252^e)
MOMBLED Camille, Orange (252^e)

85 Vendée

CHARBONNEAU Jean-Paul, Coëx (1383^e)
DURET Gilles, Saint-André-Goule-d'Oie (3000^e)
HERVE Maurice, Luçon (685^e)
ROCARD Roland, Saint-Michel-en-l'Herm (685^e)

86 Vienne

BERTHON Guy, Montmorillon (570^e)
BIDAULT Ginette, Montmorillon (570^e)
BONNIN Jean, Roches-Prémarie-Andillé (91^e)
BOUTIN Christiane, Poitiers (91^e)
LETELLIER Claude, Doussay (304^e)
LURTON Claude, Chauvigny (91^e)
POISSON Charles, Saint-Benoît (91^e)
REY André, Gençay (1434^e)
VERGNAUD Serge, Couhé (616^e)

87 Haute-Vienne

DESBORDES Raymond, Jourgncac (45^e)

88 Vosges

BALLAND Claude, Ban-sur-Meurthe-Clefcy (514^e)
CHOPPIN Serge, Liffol-le-Grand (276^e)
HOCQUAUX Jean, St-Étienne-lès-Remiremont (408^e)
OGER André, Raon-aux-Bois (408^e)
PITANCE Françoise, St-Maurice-sur-Mortagne (681^e)
VILLEMIN Raymond, Gerbépal (514^e)

89 Yonne

BURY Paul, Chamvres (176^e)
LASSERON Bernard, Chaumont (360^e)

91 Essonne

BARDOCHAN René, Ris-Orangis (1759^e)
RENAULT Lionel, Saulx-les-Chartreux (1195^e)
RIGAULT Gabrielle, St-Michel-sur-Orge (1759^e)
SAUNIER Michel, St-Michel-sur-Orge (1759^e)

94 Val-de-Marne

MANISCALCO Antoine, Champigny-sur-Mame (3000^e)
ROMERO Diego, Sucy-en-Brie (1710^e)

95 Val-d'Oise

DUEZ Gérard, St-Ouen-l'Aumône (207^e)

98 Polynésie-Française

KIMBEMBE Gilbert, Vairao (3000^e)

À toutes les personnes dans la peine,
nous présentons nos sincères condoléances.



**SPÉCIALISTE
DU DRAPEAU PRESTIGE BRODÉ MAIN**

BRODERIES ALPHA-B

28 rue de GRUCHY 14610 CAIRON
TEL 02 31 43 55 99

alphabrod@wanadoo.fr www.drapeau-broderie.fr

CARNET

Naissances

ALOY, arrière-petite-fille de Carole et Alain CORNILLE, 191^e (59)
LÉNA, petite-fille de Marie-Claude et Primo LOCATELLI, 144^e (25)
JADE, arrière-petite-fille de Mme Clément ERNOULT, 76^e (72)
MARIUS, arrière-petit-fils de Colette DUCHENE, 76^e (72)
ALEXIS, petit-fils de M. et Mme Jean-Pierre JEGU, 76^e (72)
MANWÉ, arrière-petit-fils de Alain et Françoise CRANNEY, 145^e (51)
GABRIEL, arrière-petit-fils d'Étienne et Roselyne FRANCOIS, 44^e (54)
LILY, arrière-petite-fille de Marie-Claude et Primo LOCATELLI, 144^e (25)

Décès (Conjoints et enfants de nos adhérents)

PALLARUELO Éliane, épouse de Michel, 1610^e (33)
HEROUT Christine, fille de Gisèle ANODEAU, 1101^e (35)
BRUN Irène, épouse de Gabriel, 1753^e (29)
SOURY Jeanne, épouse de Jean-Pierre, 45^e (87)
ARONI Monique, épouse de Jean-Philippe, UD (67)
BURAVANT Josette, épouse de Gérard, 267^e (13)
SPATARO Alice, épouse de Nicols, 176^e (89)
LITTOUX Annik, épouse d'Eugène, 18^e (29)
MUNIER-PIGIN Lucienne, épouse d'André, 236^e (67)
POULAIN Astrid, épouse de Pierre, 230^e (57)
Mme PAQUOTTE, épouse de Jean, 44^e (54)
LAUSTRIAT Félicitée, épouse de Maurice, 239^e (67)
Mme MUNIER-PUGIN, épouse d'André, 236^e (67)
GENSOUS Suzanne, épouse de Joseph, 1810^e (40)
ALMODOVAR Luisa, épouse de Francis, 1638^e (40)
BACELLI Marie-Laure, épouse d'Antoine, 212^e (2A)
MATHIEU Lucette, épouse de Guy, 230^e (57)
TURBOT Evelyne, épouse de Patrice, 230^e (57)
GIROLD Anne-Marie, épouse d'André, 1295^e (67)
SIHL Andrée, épouse de Roland, 44^e (54)
SORIN Marie-Thérèse, épouse de Joseph, 69^e (35)

Afin d'éviter de fréquents doublons, nous remercions nos lecteurs de formuler leur demande de parution auprès des présidents de sections, lesquels se chargeront de nous communiquer l'information de préférence par voie électronique.

Noces

■ **GRANIT (68 ans)**
MOUTARDIER Claude et Pierrette, 272^e (67)
■ **PALISSANDRE (65 ans)**
FRONTEAU Louis et Marcelle, 76^e (72)
■ **DIAMANT (60 ans)**
TARRALLE Jean et Josette, 117^e (94)
DESBOUIGES Jacques et Madame, 117^e (94)
DISCH André et Micheline, 272^e (67)
■ **OR (50 ans)**
LAVEIX René et Josette, 1754^e (83)

MÉDAILLÉS À L'HONNEUR

Ordre national du Mérite

■ **OFFICIER**
TARRIET Christian, 479^e (39)
■ **CHEVALIER**
BADIA Jean-Pierre, 32^e (84)
DESCAMPS Gérard, 34^e (59)
JEANNE Daniel, 183^e (65)
NEROR Paul, 361^e (96)
REBIÈRE Jean-Claude, 144^e (25)

Mérite agricole

■ **CHEVALIER**
FAÏS Daniel, 1727^e (52)

La parution dans ces colonnes des noms des nouveaux décorés et promus n'est pas automatique. Elle est laissée à l'appréciation de chaque récipiendaire qui, s'il la souhaite, veillera à en informer son président de section. Celui-ci se chargera de nous faire suivre la demande.

La rédaction

Errata N° 590

Page 26 : Notes de lecture

Une cabane à vieux moulin

Au prix de vente de l'ouvrage (15€), il convient d'ajouter les frais de port : 5€.

RAPPEL IMPORTANT

- ▶ Pour faire part du décès d'un(e) adhérent(e) avec parution dans la revue, veuillez adresser, votre courrier au Siège ou courriel (responsable.effectifs@snemm.fr), à l'attention du responsable du service des effectifs au moyen d'une FRA (Fiche de Renseignements Administratifs) téléchargeable sur le site SNEMM.
- ▶ Pour ce qui concerne le décès d'un proche des adhérents(es), les événements familiaux tels que mariages, naissances, etc. vous pouvez demander, par courriel (revue@snemm.fr), l'insertion dans la rubrique « CARNET » au responsable de la revue.

Ceci afin d'éviter d'éventuelles erreurs ou oublis, merci de votre compréhension. La Rédaction.

Jean-Paul PERISSE 51 – Luneville

Jean-Paul Périssé est né le 9 juillet 1944 à Eymoutiers (87). Il est appelé au 13^e régiment de Dragons parachutistes de Sarrebourg en 1963 et obtient le grade de brigadier en février 1964. Affecté au 3^e escadron, il est nommé maréchal des logis en mai 1964. Il s'engage pour deux ans au 13^e RDP en 1965 puis renouvelle pour deux ans en 1967. Moniteur de saut à l'ETAP de Pau il obtient le brevet parachutiste allemand en 1968. Promu au grade de chef, titulaire du brevet militaire parachutiste en 1969 il est muté à l'ECS en 1970. Rengagé 2 ans en 1971 il est promu adjudant en 1972 et muté à l'ETAP de Pau en 1973. Il rejoint le 3^e régiment de Cuirassiers, et est promu au grade d'adjudant-chef en 1976. Muté à nouveau au 13^e régiment de Dragons parachutistes en 1979 il est admis à servir jusqu'à la limite d'âge supérieure de son grade en 1982. En 1984, il est muté au 3^e régiment de Cuirassiers à Chenevières comme chef de service général, gérant de cercle puis vagemestre et gérant de cercle mixte en 1993. Il est nommé major en 1998 et rayé des contrôles de l'armée en 1999. Il porte le drapeau de la section depuis 1996.

**Médaille militaire (1985),
Ordre national du Mérite (1998).**



Gilbert GUINOT 19 – Dijon

Gilbert Guinot est né le 11 août 1942 à Brazey-en-Plaine (21). Appelé à l'activité le 2 mars 1962, il est incorporé au centre d'instruction du 17^e régiment de Génie parachutiste à Castelsarrasin en vue du départ, après formation pour l'Algérie. Les hostilités étant en passe de se terminer, il rejoint la 61^e compagnie de Génie aéroportée le 18 août 1962, et continue sa formation par des stages au centre commando de Givet dans les Ardennes. La 61^e compagnie étant dissoute, il est muté au 17^e régiment de Génie aéroporté de Castelsarrasin le 1^{er} janvier 1963. Nommé 1^{er} classe le 1^{er} avril 1963, il est libéré du service actif le 31 août 1963 et se retire à Dijon. Il reprend son emploi aux laboratoires Fournier puis devient carreleur avant de faire une carrière de convoyeur de fonds au sein du service de La Poste en 1975 jusqu'à sa retraite. Adhérent de l'amicale des parachutistes de Dijon en 2010, il en porte le drapeau. En 2015 il se porte volontaire pour porter le drapeau de la section.



Suzanne GUIRAUD COMBES 66 – Béziers

Suzanne Guiraud Combes est née à Béziers le 24 juin 1961. Après ses études, elle s'engage pour un service militaire long dans l'armée de Terre, elle est affectée au 5^e RCS de Landau au sein des Forces françaises en Allemagne puis à la 2^e DB. Son contrat terminé, elle se réengage en 1983 dans l'armée de l'Air. Après son

certificat d'aptitude militaire obtenu le 9 décembre 1983, elle intègre le corps des sous-officiers. Elle poursuit son cursus en étant brevetée élémentaire de secrétariat et se perfectionnant encore elle est orientée pour une initiation et un perfectionnement à l'informatique de Bull à Champs-sur-Marne.

Elle termine sa carrière militaire en 1999 avec le grade de sergent-chef. De retour à la vie civile, elle rejoint la section dans un premier temps comme dame d'entraide, puis comme porte-drapeau depuis plusieurs années. C'est une adhérente très active, toujours disponible pour participer aux manifestations patriotiques et aider à l'organisation des manifestations.



Denis LEBRUN 1423 – St-Nicolas-de-la-Grave

Denis Lebrun est né le 25 novembre 1964 à Reims (51). Il est incorporé le 8 août 1985 au 10^e régiment du Génie de Spire. Après deux contrats VSL, de six mois chacun, il s'engage au titre de ce régiment. En 1991, il sert au 34^e RG d'Épernay où il est chef de groupe génie combat, puis chef du pôle EBG. Il rejoint le 31^e RG de Castelsarrasin le 1^{er} août 1999 et devient chef de section

obstacles. En 2001, après une carrière de 16 ans dans le Génie combat, il débute une formation NEDEX/EOD. En 2002, il intègre le GRI NEDEX de son unité. En 2004, au Kosovo, il est chef d'équipe EOD. De 2004 à 2006, au Bénin il seconde le directeur des études au titre d'Expert en Déminage et Dépollution. De fin 2006 à 2012, affecté au groupe EOD du 3^e RG de Charleville-Mézières il procède à de nombreux chantiers de dépollution de munitions de la Première Guerre mondiale. En 2007, il seconde l'officier Terre du COMSUP de la Polynésie française. En 2008 et 2010, il effectue des séjours OPEX au Liban comme chef d'équipe EOD. Il organise et effectue des chantiers de déminage et de dépollution pyrotechnique. Rayé des contrôles le 1^{er} novembre 2012 avec le grade d'adjudant-chef, il adhère à la section et en porte le drapeau.

**Médaille militaire (2012),
Croix de la Valeur militaire (2010),
Croix de chevalier de l'ordre du Mérite agricole (2021),
Croix du combattant (2012),
Médaille Outre-mer agrafe « LIBAN » (2008),
Médaille de la Défense nationale OR agrafes Génie
et Missions d'assistance extérieure (2000),
TRN agrafe Opérations extérieures (1995),
Commémorative française agrafe Ex-Yougoslavie (1996),
Médaille des Nations unies FORPRONU agrafe Sarajevo (1995),
Médaille FINUL (Liban) (2008),
Médaille Ex-Yougoslavie de l'OTAN agrafe Former
Yougoslavie (1999),
Médaille OTAN Balkans agrafe Non Article 5 (2004)
Insigne de Chevalier de l'ordre du Mérite social du Bénin (2006).**

Particulièrement appréciée depuis de très nombreuses années, la rubrique « Honneur aux porte-drapeaux » nécessite d'être alimentée régulièrement. N'hésitez pas à me faire parvenir les portraits des porte-drapeaux qui ne seraient pas encore parus (texte rédigé sous Word + photo au format jpeg à adresser à revue@sneimm.fr).

NOTRE BOUTIQUE

Médaille Militaire pendante

Fixation par
2 épingles dorées
Prix unitaire : 39€



Médaille « Vauban »

Prix unitaire : 22€



Médaille « SNEMM »

Prix unitaire : 29€

Coffret finition nickel brillant

Intérieur velours, couvercle
estampé en relief finition vieil argent
(diam. 8 cm / hauteur 2,5 cm)
Prix unitaire : 35€



Album illustré « L'épopée de la Médaille Militaire »

**Prix unitaire : ~~16€~~
Nouveau prix : 10€**
+ Frais de port :
de 1 à 4 exemplaires 4€
de 5 à 10 exemplaires 10€
Au-delà de 10 exemplaires, nous consulter.
Les bénéfices de la vente de ces albums
seront intégralement reversés au service
de l'entraide



Foulard

Prix unitaire : 15€



Insigne de porte-drapeau

(Existe aussi avec mention
10 ans, 20 ans et 30 ans)
Prix unitaire : 13€

Retrouvez
d'autres articles sur :
www.sneffm.fr
Rubrique « **Boutique** »

Ces articles sont disponibles au Siège
36 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris
(Métro Saint-Augustin ou Miromesnil).

**Attention : les règlements par
CB ne sont pas acceptés pour
les articles pris sur place.**

Si vous ne pouvez vous déplacer, il vous suffit de
rédiger votre commande sur papier libre, sans
omettre d'y joindre votre règlement par chèque
libellé à l'ordre de la SNEFFM.

Nos prix s'entendent frais de port inclus. Toutefois,
si vous souhaitez un envoi sécurisé, merci d'ajouter
6€ au montant de votre commande. (Voir ci-dessus
tarification particulière concernant l'album illustré).